

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS: M. PIERRE BÉLAND, président
 M. LOUIS DÉRIGER, commissaire

**AUDIENCE PUBLIQUE
SUR LE PROJET DE CONSTRUCTION
DE RÉSERVOIRS ADDITIONNELS D'ENTREPOSAGE
DE PRODUITS LIQUIDES À MONTRÉAL-EST**

DEUXIÈME PARTIE

VOLUME 2

Séance tenue le 14 mars 2006, 13 h
Centre culturel et sportif du Collège Mont-Royal
555, rue Mousseau
Montréal

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 14 MARS 2006	1
MOT DU PRÉSIDENT	1
PRÉSENTATION DES MÉMOIRES :	
LES EMPLOYÉS DE CANTERM TERMINAUX CANADIENS INC.	
LOUIS SÉNÉCHAL, DENIS VILLENEUVE.....	1
SYLVAIN CLERMONT	4
CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT DE MONTRÉAL	
CORALIE DENY.....	6
REPRISE DE LA SÉANCE	13
SOLIDARITÉ MERCIER-EST et TABLE DE CONCERTATION INTERSECTORIELLE ET MULTI- RÉSEAUX DU QUARTIER MERCIER-EST	
PATRICK MALBOEUF	13
DIRECTION DE LA SANTÉ PUBLIQUE DE MONTRÉAL	
JOCELYN LAVIGNE, JOHN CARSLEY	26
CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DE L'EST	
BERNARD GAUVREAU.....	35
DÉPUTÉE FÉDÉRALE DE LA POINTE-DE-L'ÎLE	
FRANCINE LALONDE	43
ASSOCIATION DE L'INDUSTRIE DE L'EST DE MONTRÉAL	
PIERRE FRATOLILLO	49
COMITÉ ZIP JACQUES-QUARTIER	
CHANTAL ROULEAU	59

MOT DU PRÉSIDENT

LE PRÉSIDENT :

5 Bonjour, mesdames, messieurs! Bienvenue à cette deuxième séance de la deuxième partie de l'audience publique sur le projet de construction de réservoirs additionnels d'entreposage de produits liquides à Montréal-Est par Canterm Terminaux Canadiens.

10 Nous avons débuté hier soir la présentation des mémoires et nous allons poursuivre cet après-midi ainsi que ce soir. Je vous rappelle que vous n'avez pas besoin d'avoir écrit un mémoire pour venir témoigner devant la commission. Vous n'avez qu'à vous inscrire à l'arrière auprès de madame Poliquin ou de madame Hawey.

15 Et tous nos propos aujourd'hui sont enregistrés et seront sténotypés, transcrits et disponibles la semaine prochaine, environ une semaine après la fin de la deuxième partie.

J'invite donc les employés de Canterm Terminaux Canadiens incorporée, représentés par messieurs Sénéchal, Desautels et Villeneuve, à venir présenter leur mémoire. Bonjour, messieurs! J'en ai nommé un de trop, vous n'êtes que deux. Monsieur Villeneuve?

20

M. LOUIS SÉNÉCHAL :

Louis Sénéchal.

25

LE PRÉSIDENT :

Sénéchal et?

30

M. DENIS VILLENEUVE :

Denis Villeneuve.

35

M. LOUIS SÉNÉCHAL :

LES INTERVENANTS FONT LA LECTURE DE LEUR MÉMOIRE

40

LE PRÉSIDENT :

Merci, monsieur Villeneuve, monsieur Sénéchal. J'aimerais m'attarder un peu, vous dites que vous cherchez tous les moyens d'acquérir des connaissances nouvelles en participant à des programmes de formation continue et d'exercices de prévention périodiques. J'aimerais ça que vous me parliez un peu des programmes d'exercices de prévention, le genre de simulation

que vous faites ou les plans qui ont été développés.

45 **M. DENIS VILLENEUVE :**

Avec nos plans d'urgence qu'on a, on fait des exercices biannuellement, soit des exercices d'incendie ou des exercices de déversement de pétrole soit sur le fleuve avec la Garde côtière ou sur terre avec Environnement Québec et puis les pompiers de Montréal-Est, tout ça.

50

LE PRÉSIDENT :

Est-ce que c'est des exercices qui impliquent un vrai déversement...

55 **M. DENIS VILLENEUVE :**

Non, non.

LE PRÉSIDENT :

60

... ou un vrai incendie ou c'est...

M. DENIS VILLENEUVE :

65

Des simulations, oui.

LE PRÉSIDENT :

70

Puis est-ce que vous et les autres employés suivez des cours de formation pour combattre l'incendie?

M. DENIS VILLENEUVE :

75

Tous les employés de Canterm, on a suivi des cours de maniement d'extincteurs et tout ça juste pour combattre des incendies mineures, pas en cas de feu majeur. Oui, on a tous une formation en cas d'incendie mineur, pour prendre les premières minutes d'un incendie si vous voulez.

LE PRÉSIDENT :

80

Et en cas d'incendie majeur, c'est le Service...

M. DENIS VILLENEUVE :

85

Le Service de pompiers.

LE PRÉSIDENT :

... qui s'en occupe.

90

M. DENIS VILLENEUVE :

Oui.

95

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Dériger, pas de question? J'aurais une autre question et peut-être que vous pourriez me répondre. Le genre de produits qui sont entreposés en ce moment, quand on parle de produits pétroliers numéro 1, numéro 2, produits spécialisés, ça consiste en quoi?

100

M. LOUIS SÉNÉCHAL :

Gazoline, diésel, un petit peu d'éthanol, des fertilisants, de l'huile lourde, principalement.

105

LE PRÉSIDENT :

Et essence, carburant pour aviation, est-ce qu'il y en a entreposé chez vous?

110

M. LOUIS SÉNÉCHAL :

Non, pas pour l'instant, non. On n'en a pas sur notre propriété.

LE PRÉSIDENT :

115

Est-ce que c'est prévu dans l'avenir?

M. LOUIS SÉNÉCHAL :

Je ne sais pas. Je n'ai aucune idée.

120

LE PRÉSIDENT :

On ne vous en a pas parlé encore.

125

M. LOUIS SÉNÉCHAL :

Non. Bien, c'est le projet qui débute. On n'est pas rendus là, non.

130 **LE PRÉSIDENT :**

Une question facile. C'est quoi pour vous le développement durable?

M. DENIS VILLENEUVE :

135 À mon idée à moi, moi personnellement, le développement durable, on sait qu'il faut diminuer le réchauffement de la planète puis tout ça, puis essayer d'avoir des combustibles qui sont plus environnementaux comme le biodiésel et les mélanges d'essence avec de l'éthanol puis tout ça, qui sont plus propres. Selon les études qui sont en cours, ils devraient être plus propres que les essences et les diésels qu'on a présentement.

140 C'est pour ça qu'on a besoin de... bien, on a besoin... en ayant plus de mélange, mettons, d'éthanol et de biodiésel, si on brûle 20 %, mettons, de biodiésel, il y a 20 % moins de diésel pur qui est brûlé. Ça aide la planète.

145 **LE PRÉSIDENT :**

Merci. Merci, messieurs.

150 On me dit qu'on a un problème technique et qu'il faut faire un changement à l'horaire. Est-ce que j'ai bien compris aussi que le mémoire DM8 qui devait être présenté, Centre Info-Femmes, ne sera pas présenté cet après-midi?

155 Alors, on me dit que monsieur Clermont qui devait passer plus tard, apparemment votre CD est prêt. Non? Vous allez présenter votre mémoire sans CD. Je pense qu'on a des petits problèmes techniques pour une autre présentation qui vient par la suite, on va essayer de régler tout ça.

160 Alors, monsieur Clermont, ce sera vous d'abord, ensuite Conseil régional de l'environnement de Montréal et on prendra une pause-café pour régler tout ça. Bienvenue, monsieur Clermont.

M. SYLVAIN CLERMONT :

165 Bienvenue à vous. Merci beaucoup. En fin de compte, c'était une intervention verbale d'un citoyen, ce que je veux faire maintenant.

170 C'est que, bon, je suis né à Tétreaultville, ça fait 45 ans. Puis j'ai vu évoluer la promenade Bellerive, les hirondelles, par exemple au bord de l'eau, jusqu'au changement des fameux conteneurs de Cast où est-ce que justement ils étouffent notre arrondissement. Et par exemple, je vous ferai remarquer que ça fait longtemps qu'ils dépassent la hauteur des talus.

C'était des terrains de religieuses qui avaient été cédés, parce que Cast voulait toujours empiéter un peu sur les... s'étendre et puis, bon, finalement, la Ville de Montréal a cédé une partie de ces terrains-là. Et bon, on a construit des talus et on voit qu'aujourd'hui ça les dépasse.

175 Mais j'ai vu aussi plus jeune un accident, qui est de la compagnie Calex, réservoir d'essence. Ce n'est pas loin de, pour vous situer, pas loin de Catelli ou le centre d'entraînement des pompiers. Puis j'étais assez jeune, je ne peux pas vous dire exactement l'année. J'ai vu justement la fumée, une fumée dense, opaque quand ça brûle, les spasmes de flamme orange. Le métal qui fond comme, en fin de compte, une immense chandelle. Ça a duré plusieurs jours.
180 Je peux vous dire qu'il y avait une chaleur intense. Parce que quand on est jeune, on essaie de s'approcher justement de cet incendie-là et les pompiers nous en empêchaient. Puis disons, avec des yeux d'enfant, bien, on dit: «Mon Dieu, c'est comme l'enfer.»

185 Alors, j'ai vu aussi le déversement d'un camion d'essence dans l'est de Montréal et son essence qui a déversé dans les égouts. Il y a des puisards qui sautaient en dessous des voitures, par exemple, ou il y en a qui ont sauté dans les airs. Puis il y avait des domiciles qui étaient évacués. J'ai donc vu ça.

190 On a beau être prévoyant, prudent, mais le potentiel de destruction n'est jamais éliminé. Par exemple, dernièrement, on l'a vu à Londres aussi, des réservoirs qui ont pris feu. Ça fait que c'est sûr que l'évolution des risques d'incendie, bien, en fin de compte, les techniques, ça s'est évolué, mais il y a quand même toujours un potentiel qui est présent. Il ne faut jamais l'oublier.

195 Puis en plus, je donnais, en fin de compte, à la commission un DVD. En fin de compte, j'ai pris des photos et quelques vidéos de la promenade Bellerive; par exemple, deux levers de soleil ainsi que des photos pour rendre hommage à cet endroit, la plus belle fenêtre sur le fleuve de Montréal. Voilà.

200 **LE PRÉSIDENT :**

Merci de votre témoignage, monsieur Clermont. Vous allez nous laisser une copie de votre CD?

205 **M. SYLVAIN CLERMONT :**

Absolument, oui.

LE PRÉSIDENT :

210 Merci.

M. SYLVAIN CLERMONT :

Bienvenue.

215

LE PRÉSIDENT :

J'appelle maintenant le Conseil régional de l'environnement de Montréal. Vous êtes madame Coralie Deny, je crois? Bienvenue.

220

Mme CORALIE DENY :

Bonjour!

225

LE PRÉSIDENT :

Bonjour!

Mme CORALIE DENY :

230

Je ferai une intervention assez courte. En fait, comme vous l'avez probablement déjà lu dans notre mémoire que nous avons déjà déposé, il y a deux éléments et je dirais plutôt un sur lequel je voudrais mettre surtout l'emphase ici oralement, c'est relativement à la planification urbaine.

235

Ce projet fait apparaître qu'il y a un problème de planification urbaine. Au fond, en regardant les plans, on se rend compte qu'on ne devrait pas autoriser la construction de résidences à proximité d'industries, et l'inverse étant vrai aussi, d'industries, je parle d'industries lourdes avec des impacts comme on peut le présager ici, le contraire donc, d'industries à très forte proximité de résidences.

240

Aujourd'hui, on a à vivre dans l'est de Montréal avec l'acquis historique. Comme c'est déjà écrit dans notre mémoire, en effet, il y a plusieurs décennies, on n'avait probablement pas les mêmes connaissances, même c'est certain, les connaissances d'un point de vue de pollution atmosphérique, également au niveau des risques d'accidents potentiels qui pourraient survenir, etc.

245

Par ailleurs aussi, la population montréalaise, les années passant, a augmenté. Puis aussi, la densification et l'étalement urbain ont aussi pris de l'expansion, ce qui fait que les territoires qui autrefois étaient peut-être agricoles au pourtour des zones industrielles sont devenus plutôt à consonance résidentielle.

250

255 Donc, comme je disais, on a à vivre avec l'acquis, ce que l'on a actuellement dans l'est, donc une zone d'industries lourdes mais, d'après nous, il ne faut pas empirer la situation. Et un projet, tel qu'il est présenté ici, avec les réservoirs qui seraient vraiment – je pense que ça a été dit très souvent par beaucoup d'organisations, des comités de citoyens – vraiment dans l'arrière-cour des résidences aurait un impact potentiel en termes de risques liés aux risques d'accidents qui pourraient survenir.

260 Beaucoup de gens aussi ont mentionné l'accident de Buncefield en Angleterre. Je pense que c'est un bon exemple, surtout qu'il a eu lieu il y a très peu de temps et c'est un accident majeur.

265 Donc, en regardant tous ces éléments-là, on s'aperçoit qu'il y a un problème au niveau de la zone de transition ou zone tampon et qui est finalement, somme toute, quasi inexistante ici. Et au fond, d'après nous, ce qu'il faudrait, ce serait vraiment que le gouvernement du Québec établisse les règles de sécurité liées à ce type d'industrie en termes de zone tampon.

270 Dans notre document aussi, on faisait référence au règlement du ministère des Ressources naturelles, le *Règlement sur les produits et les équipements pétroliers*, qui finalement ne stipule qu'une zone tampon d'une quinzaine de mètres maximum. D'après nous, pour ce genre d'installation, c'est-à-dire des réservoirs, on l'a vu aussi dans le projet, les estimations au niveau du risque potentiel s'il y avait une explosion, le secteur qui serait concerné serait beaucoup plus large que les quelques mètres qui sépareraient les réservoirs des résidences existantes.

275 Par conséquent, d'après nous, il y a dans ce dossier-là peut-être une petite sonnette d'alarme qui est tirée à savoir qu'il faut vraiment se poser la question de la zone nécessaire, la zone de transition qui doit exister entre les résidences, un milieu de vie et de telles installations pour permettre un niveau de sécurité.

280 Bien sûr, tout ça est lié aussi à la qualité de l'air. On sait qu'il y a des émanations, même si elles sont quand même très bien contrôlées. On sait aussi que la Ville de Montréal a des inspecteurs. Il y a aussi le *Règlement 90* qui oblige certaines installations, comme les toits flottants, donc qui minimisent les émanations, mais il reste qu'il y en a toujours.

285 Donc, dans une perspective d'amélioration globale de la qualité d'air ambiant, il faut aussi prendre en considération ces éléments-là qui vont venir rajouter une quantité de produits dans l'atmosphère à très forte proximité des citoyens.

290 Donc, ce serait les éléments sur lesquels je voulais insister aujourd'hui.

LE PRÉSIDENT :

Merci, madame Deny.

295 Monsieur Dériger.

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

300 Une petite question. Quand vous dites que le gouvernement devrait mettre en place des règlements pour établir des zones de transition, je pose la question, pourquoi pas les municipalités? Est-ce que vous croyez que les plans d'urbanisme ne sont pas assez efficaces pour mettre ça en place?

Mme CORALIE DENY :

305 Les plans d'urbanisme, c'est sûr, déterminent des zones, le zonage finalement, donc zones résidentielles versus zones industries, industries lourdes. Il y a plusieurs... ça se décline de façon plus précise. Mais il reste que de ce point de vue là, pour déterminer de façon générale quelles mesures doivent être prises en termes de distance, ça relève plus du gouvernement du Québec. Une municipalité peut dire: «Est-ce que c'est zoné résidentiel? Est-ce que c'est zoné industriel?»

310 Mais dans le cas présent, par exemple, on se retrouve, en fait, où il y a un zonage industriel à côté d'un zonage résidentiel. Alors, c'est certain qu'au niveau, par exemple, du schéma d'aménagement, c'est sûr qu'avec la restructuration de la ville, on peut présumer que ce serait probablement au niveau de la CMM, la Communauté métropolitaine de Montréal, pourrait être inscrit.

320 Mais la décision et l'expertise qui existe en matière d'intervention et de risque potentiel d'accident de ce type-là relèveraient probablement plus du gouvernement qui a aussi l'expertise à ce niveau-là, plutôt que des municipalités qui, même s'il y a un intérêt évident dans ce genre de dossier là, mais il reste qu'ils n'ont pas nécessairement l'expertise pour établir ces normes-là.

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

325 Donc, en fait, les normes ne seraient pas simplement juste pour le projet de Canterm. C'est des normes pour l'ensemble des projets similaires au Québec, par exemple.

Mme CORALIE DENY :

330 Tout à fait. En fait, c'est ça qu'on relève. À travers ce projet-là, ce qu'on relève, c'est qu'il y a une problématique qui est plus générale, à savoir, au fond, se poser la question quand il y a ce genre de projet: est-ce qu'on respecte une zone suffisante, une zone de transition entre des résidences, un milieu de vie et l'industrie elle-même.

335 Donc, il faut se poser cette question-là. Et ça, il faut que ça se pose en amont et de façon générale, en effet.

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

340

Et la zone, j'imagine que ce serait en fonction, par exemple, des rayons d'impact en fonction des risques technologiques?

Mme CORALIE DENY :

345

Oui, entre autres, c'est sûr, majoritairement.

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

350

Merci.

LE PRÉSIDENT :

355

Comment peut-on procéder de façon pratique dans le cas présent? On a deux zones qui se touchent, résidentielle et industrielle. Ce serait quoi la première étape pour instaurer une zone de transition?

Mme CORALIE DENY :

360

Je vous dirais que, actuellement, c'est problématique parce que si on regarde concrètement sur le terrain, il n'en existe pas de zone de transition. Avec le projet tel qu'il est construit, je ne vois pas où on pourrait mettre une zone de transition dans la mesure où on a autorisé des résidences à se construire aux portes des zones industrielles.

365

Donc, c'est certain que si le projet venait à voir le jour et même si les réservoirs étaient un peu reculés, j'ai le sentiment qu'ils seraient encore trop proches des résidences, étant donné que le zonage résidentiel vraiment jouxte le zonage industriel.

370

C'est pour ça que dans ce projet-là, en considérant les risques liés aux accidents, etc., il nous apparaît que ce ne serait pas pertinent de permettre à ce projet-là de voir le jour, c'est-à-dire l'augmentation de la problématique, qui est déjà existante aujourd'hui, comme je disais, pour des questions de planification urbaine où on a autorisé dans certains cas des résidences à se construire à une proximité qui peut-être au jour d'aujourd'hui devrait être considérée comme beaucoup trop proche, ce qui fait qu'on se retrouve devant ce problème-là.

375

Donc, notre perspective, c'est de dire, bien, dans un projet comme celui-ci, aujourd'hui, il ne faut pas qu'on empire la situation et donc on permette à des réservoirs d'être mis en place à cette proximité-là. Mais il y a une réflexion à faire, en effet, au-delà de ce projet-là pour des projets ultérieurs.

380

LE PRÉSIDENT :

385 Est-ce que vous avez commencé cette réflexion vous-même, puisque vous avez réfléchi à la situation, une bonne partie de votre mémoire concerne justement la zone de transition? Est-ce que c'est un dossier que vous allez poursuivre?

Mme CORALIE DENY :

390 Oui, en quelque sorte, mais nous ne sommes pas nécessairement des spécialistes dans le domaine non plus. C'est sûr que nous, on l'a regardé au départ d'un point de vue environnemental, puisque c'est sûr que c'est de ce point de vue là qu'on le regarde, alors des émissions atmosphériques. Et ensuite, c'est sûr est apparu qu'il y a un risque lié à l'aménagement du territoire.

395 C'est certain qu'on va suivre le dossier. Maintenant, nous ne sommes pas des experts dans le domaine au Conseil régional de l'environnement.

LE PRÉSIDENT :

400 Autre question?

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

405 J'aimerais bien connaître quelle définition vous faites d'une zone de transition. Parce que dans le projet actuel, il y a quand même un talus qui est proposé. Alors, ce que je comprends, c'est que la zone de transition, c'est autre chose.

Mme CORALIE DENY :

410 La zone de transition, c'est une distance. Ce n'est pas nécessairement un obstacle qu'on met.

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

415 Donc, ce ne serait pas, par exemple...

Mme CORALIE DENY :

420 C'est plus un obstacle visuel, de ce que j'ai compris. Le talus permettra, en effet, de bloquer visuellement le paysage d'un point de vue bloquer la vue sur les réservoirs depuis les résidences.

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

425 Donc, vous, ce que vous dites, c'est une distance de transition, si on veut.

Mme CORALIE DENY :

430 C'est une distance suffisante qui mettrait à l'abri les citoyens au pourtour des
conséquences d'une explosion, par exemple.

435 Quand on voit à Buncefield, les résidences... je n'ai pas réussi malheureusement dans
les documents disponibles de déterminer l'exacte distance entre les premières résidences et le site
comme tel, mais il apparaît sur les photos aériennes que la distance est quand même très grande,
si on compare à celle qui est dans le cas présent, qui nous intéresse. Or, il y a quand même eu
300 résidences qui ont été touchées, plus toutes les entreprises qu'on connaît. Vous connaissez
probablement le dossier, les gens en ont beaucoup parlé.

440 Ce qui fait que c'est certain que là, on se retrouve dans un problème un peu différent. De
la même façon, Buncefield est à 7 kilomètres du centre-ville de la première petite ville proche et à
40 kilomètres de Londres. Donc, on n'est pas du tout dans le même cas, la même situation.
Donc, il y a une réflexion vraiment à faire ici.

445 Et la zone de transition, je ne pourrais pas vous dire quelle est la distance. Je pense qu'il
y a des experts qui pourraient beaucoup plus déterminer la distance. Mais il est clair
qu'actuellement, dans le projet tel qu'il se dessine, il n'y en aurait quasiment pas, pour ainsi dire,
de distance suffisante pour mettre à l'abri les gens des conséquences d'une explosion, par
exemple.

450 **M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :**

 Merci.

LE PRÉSIDENT :

455 Mais je reviens à la situation présente. Étant donné que la distance en question, elle n'est
pas là, à moins de démolir les résidences ou de démolir les réservoirs existants, on ne peut pas
créer cette distance que vous recherchez. Est-ce que, d'une certaine façon, là où on ne peut pas
avoir une distance horizontale, est-ce qu'un talus vertical n'offre pas quand même une certaine
460 protection en plus d'offrir un avantage au point de vue visuel?

Mme CORALIE DENY :

 Écoutez, là-dessus, je ne pourrais pas vous répondre. Malheureusement, je ne suis

465 pas une spécialiste. Il est probable que ça a quand même une influence. Mais il est clair que, comme je disais, on doit vivre avec ce que l'on a aujourd'hui. Malheureusement, les erreurs du passé, il faut vivre avec.

470 Mais je parlais plutôt de la zone de transition donc qui serait quasi inexistante avec le nouveau projet. Donc, en ce sens, on se dit: n'empirons pas la situation, déjà que, en effet, il y a quand même un problème de distance probable entre ce type d'installation et les résidences que l'on a permis au fur et à mesure que les années passaient de s'installer de plus en plus proche. Mais n'empirons pas donc le cas en installant à nouveau des réservoirs qui seraient dans les cours des résidences. C'est dans ce sens-là.

475 Très probablement que ça aurait un impact positif. Mais quand on regarde les impacts de Buncefield, au niveau de la chaleur, du nuage de fumée, etc., je ne pense pas qu'un talus ferait office d'un mur pas juste visuel. Donc, ce ne serait probablement pas suffisant. Mais j'imagine qu'en effet, il y aurait quand même un intérêt à avoir ça pour stopper certains éléments. Mais là-dessus, je ne pourrais pas me prononcer.

LE PRÉSIDENT :

485 Parce que si on veut progresser, bien, en admettant, en regardant la situation actuelle, il y a déjà des réservoirs qui sont très près des résidences, et même si le projet ne se faisait pas, est-ce qu'on ne pourrait pas profiter de cette occasion pour examiner la situation et voir s'il n'y a pas des mesures qui pourraient être appliquées?

Mme CORALIE DENY :

490 Ah! oui, tout à fait, c'est sûr. Je pense que, comme je le disais au départ, ce dossier-là ouvre la porte à une réflexion qui doit être faite en matière, en effet, de zone de transition pour les prochains, mais aussi une évaluation plus précise de ce qui existe très probablement pour voir est-ce qu'il y a des mesures de mitigation qu'on pourrait prendre pour au moins protéger plus efficacement les résidences existantes, très probablement en effet.

LE PRÉSIDENT :

500 Est-ce que les talus ne seraient pas un peu déjà une piste ou...

Mme CORALIE DENY :

Je ne peux pas vous répondre là-dessus, malheureusement.

505 **LE PRÉSIDENT :**

Merci, madame.

Mme CORALIE DENY :

510

Bienvenue.

LE PRÉSIDENT :

515

Je pense que j'avais annoncé une pause-café après votre présentation, madame Deny. Alors, nous allons donc arrêter une dizaine de minutes pendant que Jean va essayer de gagner la guerre des ordinateurs. À tout à l'heure.

SUSPENSION DE LA SÉANCE

520

REPRISE DE LA SÉANCE

LE PRÉSIDENT :

525

J'appellerais monsieur Patrick Malboeuf, qui représente Solidarité Mercier-Est, Table de concertation intersectorielle et multi-réseaux du quartier Mercier-Est. Bonjour, monsieur Malboeuf. Nous vous écoutons.

M. PATRICK MALBOEUF :

530

Donc, comme vous l'avez si bien mentionné, Solidarité Mercier-Est et la Table de concertation intersectorielle et multi-réseaux. Je suis Patrick Malboeuf. Je suis agent de milieu pour la Table de concertation.

535

Notre regroupement compte environ 40 membres. Notre regroupement est issu de la fusion en 2001 de Mercier-Est Quartier en Santé et de la Table de concertation des organismes communautaires de Mercier-Est. Notre regroupement est fait de citoyens, de groupes de citoyens, de représentants d'organismes communautaires, d'institutions publiques et même d'élus et de paroisses.

540

Nous participons collectivement au développement social, économique et communautaire du quartier. Nous défendons et faisons la promotion des intérêts de la communauté de Mercier-Est en développant chez sa population des habilités à choisir et à modifier les conditions de vie environnementales, sociales et économiques qui orientent ses choix, et ce, en concertation avec tous les acteurs concernés.

545

Nos activités de concertation sont nombreuses. Nos principales sont des formations, des cafés urbains, des concertations territoriales, notre forum quinquennal «Agir pour mon

550 quartier», nos cafés urbains territoriaux et notre comité de concertation en environnement et urbanisme.

555 Nos activités de formation sont offertes en partenariat avec le Centre Saint-Pierre. La deuxième phase d'une activité de formation se déroulait justement hier soir où on expliquait aux gens, c'était une formation sur comment s'exprimer en public, ce qui donne des aptitudes de concertation, des aptitudes pour faciliter l'expression de la voix citoyenne. Entre 2003 et 2005, nous avons donné sept activités d'information offertes à 122 personnes.

560 Les cafés urbains sont aussi en partenariat avec le Centre Saint-Pierre. Il y a eu cinq rencontres publiques organisées dans des restaurants ou des cafés du quartier, ont été offertes à 115 citoyens de tous les milieux par des animateurs experts dans différents domaines concernant l'environnement, la qualité de vie et le cadre bâti du quartier. Elles ont permis d'aborder collectivement l'aménagement du quartier, d'accroître le sentiment d'appartenance des gens à leur quartier, d'offrir des notions de base démontrant que l'environnement est déterminant dans le développement de l'individu et de sa qualité de vie et de celle de la communauté.

565 Nos concertations territoriales sont des rassemblements de citoyens qui cultivent un sentiment d'appartenance autour de territoires qui partagent des réalités communes. Elles sont délimitées par quatre territoires, soit les paroisses catholiques Saint-Justin, Saint-François-d'Assise/Saint-Bernard, Saint-Victor et Sainte-Claire/Sainte-Louise-de-Marillac.

570 Elles regroupent des dizaines d'intervenants d'organismes communautaires, d'institutions du quartier, des bénévoles, des utilisateurs de groupes communautaires et des citoyens en général qui partagent un souci d'améliorer la qualité de vie de leur environnement immédiat. Cette organisation par territoire a été faite plutôt récemment et ça a émergé du milieu qui voulait que la concertation s'adapte aux réalités des quartiers pour rejoindre le plus de gens possible et donc d'être le plus représentative possible.

580 Les concertations territoriales, avant le forum, ont été faites en trois phases. La première phase nous a permis d'approfondir les réalités des territoires par la présentation de portraits sociaux démographiques, qui ont été présentés généreusement par le CLSC Mercier-Est-Anjou.

585 La deuxième phase a permis aux participants dans chacun des territoires d'identifier les problématiques de chacun des territoires. Ainsi, par exemple dans le territoire Saint-Victor, on disait, avant le forum 2005: «Les citoyens qui habitent dans les coopératives Georges V seront bientôt confrontés à l'installation de plusieurs nouveaux réservoirs pétroliers près du lieu où ils habitent.»

La phase 3 permettait l'élaboration de pistes de solutions par territoire. Encore une fois dans Saint-Victor, un exemple de piste de solution était: «Informer et mobiliser les citoyens qui

590 habitent dans l'une des coopératives sur le projet de la compagnie Canterm ainsi que d'essayer de
confronter les instances impliquées dans le projet de la compagnie Canterm afin de limiter la
construction de réservoirs.»

595 Le forum 2005 «Agir pour mon quartier» était un grand rassemblement de plus de 150
acteurs du quartier, donc 41 % de citoyens, qui ont eu lieu les 27 et 28 mai 2005, présentait
l'historique du quartier Mercier-Est en deux jours, donc le premier soir à travers un cocktail, des
présentations, des discours et des animations, et la deuxième journée grâce à des ateliers et des
plénières. Le forum était la culmination de tous les mécanismes de concertation du quartier qui en
rassemblaient les acteurs, en introduisaient les travaux.

600 Parmi les six orientations qui ont été établies pour la période 2005-2010 en
développement, notons deux de celle-ci, soit la numéro 4:

605 *Travailler à l'amélioration de la desserte de transport collectif dans le quartier ainsi que des
pistes cyclables dans une optique de réduction globale de la circulation automobile. Cette piste
s'accompagne de l'interdiction de l'accès aux camions.*

Numéro 6:

610 *Améliorer la qualité de vie des citoyens en créant notamment des zones tampons entre les
secteurs résidentiels et industriels, et en privilégiant et améliorant les espaces verts, les
logements et les installations déjà existantes.*

615 Notons que toutes ces orientations, les six orientations ont été établies par vote en
plénière.

620 Les cafés urbains territoriaux sont relativement récents. Le premier s'est tenu durant la
période du BAPE, soit le 27 février dernier. Les cafés urbains territoriaux sont une fusion qui
présente deux éléments rassembleurs: soit l'appartenance à un territoire, qui était très importante,
mais aussi la présentation des enjeux liés à une problématique par des experts.

625 Ainsi, le 27 février dernier se tenait le café urbain Saint-Justin sur la cohabitation
résidentielle et industrielle, auquel plusieurs personnes qui ont participé au BAPE ont aussi
participé. Il a rassemblé 30 participants très diversifiés et représentatifs. Il y avait des citoyens,
regroupements de citoyens, représentants de l'industrie, représentants d'organismes
communautaires, représentants municipaux, représentants d'institutions publiques, une
représentante d'élue et un journaliste.

630 Finalement, le Comité de concertation en environnement et urbanisme ou le CCEU est un
rassemblement d'une trentaine d'acteurs mobilisés, engagés qui se fait quatre fois par année. Ce
comité crée, supporte et encadre des comités d'actions ad hoc qui se mobilisent sur

des dossiers d'importance et d'actualité.

635 Le 9 février dernier, le comité d'action contre le projet Canterm présentait au CCEU les
changements de dernière minute annoncés par le promoteur dans le projet Canterm. Le comité
d'action contre le projet Canterm s'est réuni à deux reprises pour informer ses participants et faire
de la planification stratégique autour tout d'abord de la première partie des audiences publiques,
ensuite autour de plusieurs actions médiatiques qui ont culminé dans l'organisation d'une
conférence de presse et finalement autour de la deuxième partie des audiences publiques.

640 La position de Solidarité Mercier-Est. Une résolution unanime d'opposition au projet de
Canterm a été prise par l'assemblée des membres le 24 janvier 2006. Elle s'appuie sur trois axes
principaux: l'aménagement du territoire respectueux de l'environnement, l'interdiction de l'accès
aux camions et la concertation.

645 Notons brièvement la liste des appuyeurs qui étaient présents et qui ont donné leur appui
unanime à la résolution. Il est à noter parmi ceux-ci des représentants du CSSS de notre quartier,
l'organisme communautaire, de la Commission scolaire de Montréal, du regroupement Quatre,
des gens de la Ville de Montréal, des élus comme la commissaire scolaire de Tétreaultville, le
Centre Saint-Pierre, le Centre Tétreaultville et la Corporation de développement de l'est.

650 Passons sur les trois points qui motivent notre opposition au projet. Premier point,
l'aménagement du territoire respectueux de l'environnement. Ce point peut être expliqué en deux
sous-points: soit harmoniser l'aménagement urbain et privilégier et améliorer les installations
existantes.

655 En rapport avec harmoniser l'aménagement urbain, nous sommes d'accord, et je crois
que la commission du BAPE a réalisé que ce soit zone tampon, zone de transition ou zone de
mitigation, tout ça réfère à un concept et qu'il est essentiel de définir ce concept.

660 Pour Solidarité Mercier-Est, le concept de zone de transition doit inclure les notions de: a)
distance sécuritaire, b) harmonisation esthétique et c) réduction significative des effets néfastes.
Les zones de transition doivent servir à isoler les activités industrielles du milieu résidentiel. Pas
l'inverse. Elles ne doivent pas en aucun cas cloisonner des milieux résidentiels ou les isoler
visuellement et physiquement de leur environnement.

665 Un exemple d'une telle incohérence serait de construire des talus de chaque côté des
coopératives d'habitation.

670 Le deuxième point. La taille et l'aménagement d'un talus ne devrait pas varier selon qu'elle
compromette ou non la poursuite d'activités industrielles par l'espace qu'elle prive à des réservoirs
ou à des installations permettant son transport.

675 Un exemple d'incohérence, ne pas établir de zone de transition à l'est de la promenade Bellerive pour les raisons ci-haut mentionnées.

680 En ce qui concerne privilégier et améliorer les installations existantes, qui sont le deuxième angle, la base de l'incohérence du projet de Canterm provient d'une mentalité qui demande au milieu de s'adapter à son projet plutôt que d'adapter son projet aux installations existantes, qu'elles soient des espaces verts ou des logements.

685 Le meilleur exemple, c'est encore les rayons d'impact. Plutôt que de faire cette étude afin de s'assurer que les réservoirs sont suffisamment loin pour que les rayons d'impact n'affectent pas le milieu résidentiel, le promoteur nous explique clairement par des schémas que les scénarios normalisés comme les scénarios alternatifs toucheraient de plein fouet des zones résidentielles.

690 La conclusion sur le point de l'aménagement du territoire respectueux de l'environnement, c'est que les sites de construction prévus par le projet de Canterm et l'espace disponible ne permettent tout simplement pas l'établissement de réelles zones de transition.

695 À ce sujet, je vous réfère, par exemple, à un point qui nous a été amené par l'un de nos membres, Yoland Bergeron du Comité de la promenade Bellerive, qui nous mentionnait suite à une étude du Plan d'urbanisme de Montréal-Est que, au nord, entre les territoires d'Anjou et de Montréal-Est, existe un golf et que pour ce golf a été prévue une zone de transition de 200 mètres. Que dans la définition de zone de transition, c'est qu'il ne doit y avoir aucune activité industrielle provoquant des explosions, des risques de déversement.

700 On se demande, si cela existe autour d'un terrain de golf, pourquoi au sud ça ne peut pas exister autour de résidences?

On sait aussi que Montréal-Est est bondée de plusieurs terrains qui ne sont présentement pas occupés.

705 Notre deuxième axe, c'est l'interdiction de l'accès aux camions. Depuis des années, les camions voulant se rendre aux industries de l'est passent sur la rue Notre-Dame dans le secteur résidentiel de Mercier-Est. Ceci est dû en partie à un aménagement incohérent du système routier.

710 Cet aménagement incohérent est caractérisé par deux points. Premièrement, il ne permet pas aux camions provenant de Notre-Dame d'intégrer directement la 25. Deuxièmement, la présence d'un mur antibruit sur la voie de service amplifie les bruits des camions et elle a donc obligé à ce que le passage des camions soit interdit sur la voie de service.

715 Un aménagement cohérent permettra aux camions d'utiliser le réseau autoroutier. Les solutions alternatives pourraient alors permettre d'emprunter directement la 25 Nord à partir de Notre-Dame, la 40 Est et ensuite redescendre vers les industries de l'est par Marien.

720 Évidemment, ce n'est qu'une des pistes de solutions alternatives. Mais on entend beaucoup plus parler des difficultés associées à mettre sur pied des solutions alternatives que des difficultés vécues par les citoyens de la solution qui a été prise pour l'instant, c'est-à-dire de faire passer les camions dans notre quartier. Parmi ces difficultés, notons les vibrations, les bruits, la pollution de l'air, les risques d'accidents et les risques de déversement.

725 Le projet Canterm utilise un argument douteux voulant qu'il transformera un stationnement pour camions en réservoirs pétroliers et donc que son nouveau projet n'augmentera pas le camionnage dans le quartier. Puisque le locataire actuel du site a des activités liées au secteur et à l'industrie, et puisque Canterm n'a aucun contrôle sur la relocalisation de l'entreprise, son raisonnement manque de rigueur. Logiquement et simplement, plus de volume de produits entreposés signifie nécessairement plus de transport de produits. Logiquement et simplement, la fin d'un contrat de location ne signifie pas la fin des activités d'une compagnie dans le secteur.

730 En conclusion par rapport à l'axe de l'interdiction de l'accès aux camions, nous opposant déjà aux camions présents dans notre quartier, nous nous opposons nécessairement aux camions additionnels de Canterm.

735 Pour le dernier point de la concertation, lorsqu'il s'agit d'expliquer le droit acquis de Canterm sur ses terres, en introduction, le promoteur nous ramenait à une appartenance qui remonte à plusieurs décennies, voire même peut-être un siècle. Cependant, lorsque questionné sur la raison d'avoir attendu à 2006 pour ouvrir le dialogue avec ses voisins les résidants, par l'entremise d'une demande d'adhésion à l'Association industrielle de l'est de Montréal et par la création d'un poste chargé du lien avec la communauté, le promoteur nous explique que son appartenance, que Canterm n'existe que depuis cinq ans.

745 La concertation existe dans le milieu depuis beaucoup plus que cinq ans. Avant Solidarité Mercier-Est, les deux organismes qui se sont fusionnés étaient le MEQUES et la TCOCME. Et l'Association industrielle de l'est de Montréal a des activités de concertation et de dialogue depuis plus longtemps.

750 Les autres exemples de manque de concertation, la Ville de Montréal, Montréal-Est et l'arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve à travers fusion et défusion, le meilleur exemple d'incohérence et de manque de dialogue, c'est qu'une branche des instances municipales affirme offrir un avenir, un environnement de qualité pour les locataires des coopératives, mais qu'une autre branche ne se rend pas compte de l'incompatibilité avec le Plan d'urbanisme de faire une telle construction sans s'assurer d'une distance sécuritaire, une zone

755 de transition.

Autre exemple de manque de concertation par rapport au BAPE, l'incohérence de mener deux audiences publiques distinctes et simultanées sur des projets aux impacts cumulatifs, notamment sur la qualité de l'air et le camionnage.

760

Une autre incohérence, vouloir faciliter l'expression de la voix citoyenne en tenant deux audiences distinctes et simultanées connaissant le temps et les efforts que cela requiert pour y participer pour des citoyens.

765

Finalement, l'incohérence, ne pas inviter les résidents de la Rive-Sud aux audiences publiques alors qu'ils sont affectés par la mauvaise qualité de l'air de notre quartier.

770

En conclusion, les points positifs sont que le BAPE a amorcé un dialogue par sa réunion intersectorielle et multiréseaux d'acteurs, et par son écoute et par l'attitude et la compétence de son personnel. Beaucoup d'acteurs qui travaillent normalement en parallèle ont par le BAPE été réunis ensemble pour amorcer le dialogue.

775

Un autre point positif, que l'engagement de Canterm a été tenu par sa participation aux cafés urbains sur la cohabitation résidentielle et industrielle. Et je tiens à le féliciter et le saluer.

780

Cependant, ce dialogue avec la compagnie Canterm est embryonnaire. L'essence de la concertation exige qu'on ne se concerte pas après le dépôt d'un projet mais avant pour qu'il réponde aux attentes de tous. La concertation n'est pas un mal nécessaire qu'on se permet lorsqu'on doit faire approuver un projet. C'est un processus constant qui permet d'élaborer une vision commune de l'aménagement et du développement d'un territoire grâce à des règles directrices, consensuelles et harmonisées, ce pourquoi nous luttons depuis plusieurs années.

785

Nos exigences. Avant de présenter un projet, Canterm devrait avoir adhéré, participé à l'AIEM et avoir élaboré en concertation avec Solidarité Mercier-Est et les instances municipales des zones de transition satisfaisantes et sécuritaires. Tous ces acteurs devraient aussi se concerter pour trouver une solution alternative au tracé de camionnage actuel, protégeant le quartier résidentiel, qui est Mercier-Est, avant de mettre de l'avant un projet qui ne ferait qu'aggraver la situation.

790

Dans les circonstances actuelles, nous devons nous opposer au projet. Merci.

LE PRÉSIDENT :

795

Merci, monsieur Malboeuf. Avant de vous poser quelques questions, je voudrais simplement rectifier ce que vous avez dit en ce qui concerne la tenue de deux audiences publiques simultanées. Il n'y a qu'une audience publique. C'est ici.

M. PATRICK MALBOEUF :

800 Par rapport au projet de Pétro-Canada, je veux dire.

LE PRÉSIDENT :

805 Il n'y a pas d'audience publique sur le projet de Pétro-Canada. Il y a eu une séance d'information qui a duré quelques heures. Ce n'est pas la même chose qu'une audience publique.

M. PATRICK MALBOEUF :

810 Donc, qui se tenait le même jour que les audiences publiques, si je me rappelle bien.

LE PRÉSIDENT :

815 La séance d'information s'est tenue, je crois que c'était le mardi 14 février ou le mercredi 15 février, en soirée, mais ce n'est pas une audience publique. Ça fait partie du processus de consultation, mais ce n'est pas la même chose qu'une audience publique.

Et les gens de la Rive-Sud sont invités. Tout le monde est invité. Le Québec entier peut se rendre à des audiences.

820 **M. PATRICK MALBOEUF :**

Évidemment, les personnes ciblées qui reçoivent le matériel promotionnel et communication, ça aide grandement à ce que les gens soient là cependant.

825 **LE PRÉSIDENT :**

830 Oui. Bien, les annonces sont dans les grands quotidiens ainsi que dans les quotidiens locaux où se déroule le projet. C'est toujours ainsi que ça se produit. Mais souvent, aux audiences publiques, on a des gens qui viennent de très loin, qui ne viennent pas nécessairement de la région immédiate.

Je vais laisser monsieur Dériger vous poser une question.

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

835

J'aimerais aborder avec vous la question de la zone de transition. Le concept est défini dans votre mémoire. Donc, vous nous dites: «une distance sécuritaire, harmonieuse» et tout ça. En même temps, vous soulevez la question que ça ne soit pas un talus, que ça ne soit pas des éléments physiques, des obstacles visuels et tout ça. Et vous dites aussi qu'on n'a pas

840 l'espace suffisant pour le faire.

Concrètement, comment on peut à ce moment-là aménager une zone de transition dans le cas actuel? Est-ce qu'il s'agirait, à ce moment-là, de démolir des résidences? D'enlever des réservoirs? Quelle est votre vision à ce niveau-là?

845

M. PATRICK MALBOEUF :

850 Premièrement, il faut rectifier qu'on n'est pas contre le concept de talus. Au contraire, l'harmonisation visuelle peut se faire avec un talus, mais doit tenir compte de la visibilité vers le fleuve, de l'aménagement même du talus au niveau de l'aménagement paysager, la réduction des effets néfastes. Donc, on est ouverts à la question de talus.

855 On n'est pas ouverts, cependant, à considérer la notion de talus toute seule en elle-même. Le talus devrait être une des composantes d'une zone de transition dont la caractéristique majeure est la distance sécuritaire.

860 En effet, dans le projet qui nous concerne, je suis d'accord avec madame Deny du Conseil régional en environnement, il y a eu des erreurs dans le passé. Et je suis d'accord que le BAPE et les audiences publiques sont une bonne occasion non seulement de se rendre compte de cette erreur-là pour empêcher que d'autres erreurs soient commises, donc construire des nouveaux projets, mais voir s'il n'y a pas moyen d'améliorer la situation présentement.

865 Si on n'est pas rendus à l'idéal avec les erreurs qui ont été commises dans le passé, il faut trouver une alternative, il faut modifier ça. Les zones de transition, notamment de 200 mètres autour du golf plus au nord nous apparaissent des signes évidents pour amorcer un dialogue, pour en discuter en semble.

870 Évidemment, nous, on ne peut pas prendre de décision pour le milieu, mais on peut dire qu'on aimerait que les gens se consultent ensemble pour avoir un bon aménagement. Parce que comme vous l'avez mentionné précédemment, ça fait partie du Plan d'urbanisme de la Ville et des orientations de voir à des zones de transition. Évidemment, on peut se demander à quel point ça a un pouvoir exécutif, ces règles-là ou ces voeux-là, mais si on assoit tout le monde autour de la table, autour de lignes directrices, il y a plus de chance que ça fonctionne et que ça corresponde au désir de tout le monde.

875

LE PRÉSIDENT :

880 Donc, ce que vous souhaitez, c'est un plan d'ensemble, je dirais, qui comprendrait autant les talus que d'autres mesures qui seraient discutées soit avec les citoyens, soit avec les municipalités, pour établir vraiment une stratégie pour limiter les effets négatifs. C'est ça qu'on comprend.

M. PATRICK MALBOEUF :

885 Oui, mais ça s'étend à l'aménagement au complet du territoire. Nous aimerions que tous les acteurs du territoire se joignent, et ça a déjà commencé, à un dialogue qui établit des lignes directrices pour le futur: qu'est-ce qu'on veut pour l'aménagement de notre quartier?

890 À partir de ce moment-là, il ne s'agit plus de considérer des projets de manière isolée, mais de voir s'ils correspondent à une vocation générale que le quartier s'est donnée.

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

895 Donc, en fait, ça impliquerait Ville de Montréal-Est, Ville de Montréal, les arrondissements, Canterm, les acteurs du milieu.

M. PATRICK MALBOEUF :

900 Tout à fait. C'est de la concertation. Et par exemple, au dernier café urbain, tous ces acteurs-là étaient présents, ce qui a permis un échange de dialogue respectueux mais constructif.

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

905 J'essaie de voir un peu, parce que quand il y a eu le Plan d'urbanisme, il y a eu des consultations publiques. Il y a eu, j'imagine, une intention de concerter les différents acteurs du milieu. Comment ça s'est passé? Est-ce que vous avez participé à ces consultations?

M. PATRICK MALBOEUF :

910 Oui, il y a de nos membres qui ont participé à ça. Cependant, il faut expliquer que puisque Canterm n'était pas membre de l'Association industrielle de l'est de Montréal à ce moment-là et puisque les consultations publiques de Montréal ont quand même leurs limites, il manquait des participants autour de cette concertation-là. Ça, c'est le premier point.

915 Et le deuxième point, le Plan d'urbanisme est comme... ce sont des voeux qui ont été faits par la Ville de Montréal. On se rend compte qu'il n'y a pas vraiment de force pour les exécuter et ça ne reste que des lignes directrices qui ne tiennent que les instances municipales.

920 Nous, ce qu'on demanderait, c'est de faire l'équivalent, mais pour tous les acteurs du milieu, que le milieu se dote d'un plan pour l'aménagement du territoire, de règles et de critères qui tiendraient toutes ces personnes-là rigueur.

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

925 Merci.

LE PRÉSIDENT :

930 Monsieur Malboeuf, je voudrais revenir sur votre demande d'interdire les camions dans
Mercier. Si je regarde la carte que j'ai en mémoire, et elle n'est peut-être pas fidèle et vous me
corrigez si je me trompe, les rues qui sont permises aux camions en tout temps et qui traversent
ou qui ceinturent en tout ou en partie Mercier, il y a la 25, il y a Sherbrooke, Georges V et Notre-
Dame.

935 **M. PATRICK MALBOEUF :**

 Exact.

LE PRÉSIDENT :

940 Et pourquoi dans votre interdiction vous ne visez que la rue Notre-Dame? Vous dites:
«interdire dans Mercier», mais vous voulez dire la rue Notre-Dame?

M. PATRICK MALBOEUF :

945 Oui. En fait, c'est plus particulièrement Notre-Dame, parce que c'est là que le problème
se fait sentir le plus à cause du fait que les camions... comme je vous dis, l'aménagement du
réseau fait en sorte que les camions continuent sur Notre-Dame pour aller vers les industries.

950 La rue Sherbrooke, par exemple, est beaucoup plus difficile pour les camions
d'emprunter. Parce que si les camions prennent la voie de service pour essayer d'intégrer
Sherbrooke, l'aménagement fait en sorte que c'est pratiquement impossible de le faire, que c'est
très difficile pour eux de le faire. Donc, le problème est beaucoup plus au niveau de la rue Notre-
Dame.

955 Mais en effet, ce n'est pas parce qu'on parle plus de Notre-Dame qu'on serait plus ouverts
à ce que les camions passent sur Sherbrooke. C'est beaucoup plus logique de les faire passer par
le réseau autoroutier, la 25, la 40 et ensuite redescendre dans un secteur qui n'est pas
majoritairement résidentiel.

960 **LE PRÉSIDENT :**

 Et ils redescendraient par où?

965 **M. PATRICK MALBOEUF :**

Il y a des solutions alternatives à voir. Mais par exemple, nous, on peut proposer Marien, qui permettrait cette voie de camionnage là. Mais c'est sûr qu'avec ce qui existe présentement, il faut faire des changements pour que ce soit réaliste.

970

LE PRÉSIDENT :

Parce que Marien est déjà une route qui est empruntée par les camions. Il y a aussi des résidants sur Marien, on nous disait. C'est hier soir, je crois, qu'on nous a dit qu'il y avait des résidences sur Marien.

975

M. PATRICK MALBOEUF :

Mais présentement, c'est interdit.

980

LE PRÉSIDENT :

Pas de camions sur Marien?

985 **M. PATRICK MALBOEUF :**

Les camions n'ont pas le droit de passer par Marien présentement. Et comme je vous dis, on utilise cet exemple-là pour montrer qu'il y a des alternatives, que ce qu'on a trouvé comme solution présentement, c'est une solution, mais il y a d'autres alternatives. Sans vouloir mettre le problème dans la cour de quelqu'un d'autre, on montre qu'il y a... à partir du moment où on démontre qu'il y a d'autres alternatives, on peut trouver l'alternative la plus viable possible.

990

Vous avez mentionné lors des audiences publiques qu'on parle du boulevard Bourget depuis plusieurs années. Ça peut faire partie d'une alternative. Évidemment, il faut regarder où le boulevard passerait exactement. Mais évidemment qu'il va falloir qu'il y ait, au niveau de la construction du réseau routier, qu'il y ait des choses qui soient revues et discutées.

995

LE PRÉSIDENT :

Parce que les camions qui passent en ce moment sur Notre-Dame, si vous les déviez sur la 25 jusqu'à la 40 et ensuite ils redescendent que ce soit sur Marien ou sur Saint-Jean-Baptiste ou une voie qui n'existe pas encore, ça double au moins le parcours. Il y a un coût à ça.

1000

M. PATRICK MALBOEUF :

1005

Oui. Bien, ce que je dis, c'est qu'on entend beaucoup plus parler de ce coût-là que du

coût social et du coût sur la qualité de vie des résidants de notre quartier. Et c'est ce que je trouve dommage. Lorsqu'on va pouvoir parler des deux, les comparer ensemble, on va pouvoir prendre une solution, un compromis, une solution raisonnable.

1010

Mais pour l'instant, il nous faut beaucoup, beaucoup parler de ces autres alternatives-là parce qu'on ne parle pas des difficultés vécues par les résidants. On pense que c'est normal, que c'est un droit acquis que les camions passent là, et ce n'est pas le cas, c'est un danger pour un secteur résidentiel.

1015

LE PRÉSIDENT :

Est-ce que vous ne croyez pas que si les camions montent la 25, ce sont les gens qui habitent près de la 25 qui vont avoir les mêmes problèmes que vous avez en ce moment?

1020

M. PATRICK MALBOEUF :

En fait, la voie... nous, on ne prône pas qu'ils utilisent la voie de service. Nous, on voudrait qu'à partir de Notre-Dame, il y ait un aménagement qui permette aux camions directement d'intégrer la 25 sans longer la voie de service pour un bon bout. À partir du moment où ça utilise l'autoroute 25 qui existe déjà, non, avec l'aménagement qu'il y a présentement, on juge ça beaucoup plus viable.

1025

LE PRÉSIDENT :

1030

Merci.

Monsieur Dériger.

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

1035

Oui, juste pour poursuivre sur cet aspect. Ce qu'on a compris aussi dans le plan de camionnage, c'est que c'était un plan qui essentiellement servait à régir les camions en transit.

1040

J'essaie de voir si, par exemple, un camion part sa course à partir du port de Montréal, il s'en va chez Canterm, est-ce que c'est un camion de transit ou un camion local?

M. PATRICK MALBOEUF :

1045

Bon, bien, par rapport à ça, c'est une excellente question, nous, on s'attaque plus au problème de camionnage de transit. Cependant, il y a des questions à voir au niveau de l'aménagement du territoire.

Par exemple, lorsque des stationnements sont faits très loin de l'endroit où est-ce qu'ils opèrent, ça fait que justement ça génère du camionnage. Si on se dote tous ensemble d'un

1050 aménagement cohérent, il serait possible de placer ces stationnements-là beaucoup plus près des industries pour que le camionnage soit réduit. C'est des pistes à observer pour s'attaquer à d'autre chose que le camionnage de transit.

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

1055 Donc, c'est essentiellement de revoir l'ensemble de l'aménagement avec le camionnage aussi.

M. PATRICK MALBOEUF :

1060 Oui. Parce qu'il y a un dialogue parallèle présentement. Chaque instance fait son dialogue de manière parallèle et ça explique les incohérences actuelles.

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

1065 Merci.

LE PRÉSIDENT :

1070 Merci, monsieur Malboeuf.

 J'appelle maintenant de la Direction de la santé publique de Montréal le docteur Jocelyn Lavigne et le docteur John Carsley.

1075 **M. JOCELYN LAVIGNE :**

 Bonjour, monsieur le président, monsieur le commissaire. Je vais vous présenter l'avis de la Direction de la santé publique de Montréal.

1080 Le plan de la présentation, quelques mots sur le rôle de la Direction de la santé publique. On va parler aussi de la qualité de l'air, le climat sonore ainsi que des risques technologiques engendrés par ce projet et les conclusions.

1085 La Direction de santé publique a comme mandat d'informer la population de l'état de santé général des individus qui la composent, des problèmes de santé prioritaires, des groupes les plus vulnérables, des principaux facteurs de risques et des interventions qu'ils jugent les plus efficaces, d'en suivre l'évolution et, le cas échéant, de conduire des études ou recherches nécessaires à cette fin. On doit aussi identifier les situations susceptibles de mettre en danger la santé de la population et de voir à la mise en place de mesures nécessaires à sa protection.

1090 Qualité de l'air. Le projet actuel génère des contaminants de type, disons, traditionnel et aussi parmi ceux-là des composés organiques volatils. On va revenir dans un deuxième temps

1095 sur les COV comme tels. Les contaminants qui sont générés, on parle de dioxyde de soufre, oxyde d'azote, composés organiques volatils, monoxyde de carbone, dioxyde de carbone et particules.

1100 Ce que j'ai fait, je compare un peu les émissions atmosphériques annuelles totales après la réalisation du projet ajusté de Canterm par rapport aux émissions de ces mêmes polluants dans la grande région de Montréal en 1994. C'est en tonnes métriques. On s'aperçoit que pour ces polluants-là, d'une façon générale, la quantité émise est très faible par rapport à ce qu'on retrouve dans la région de Montréal comme telle.

1105 Prenons l'exemple du dioxyde de soufre, 1.3 tonne métrique, alors que dans la grande région de Montréal, on parle de 26 451 tonnes métriques. C'est un peu la même chose pour l'ensemble des produits. Il y a le dioxyde de carbone qui est produit en quantité plus grande, donc 3 250 tonnes, mais déjà dans la grande région de Montréal, en 94, on parlait de plus de 24 millions de tonnes.

1110 Au niveau des composés organiques volatils, il y a le benzène qui est un cas particulier. On va donc en parler en premier lieu. Par la suite, on va regarder les autres composés qui ont été estimés par la compagnie Canterm.

1115 Ce qui a été estimé, c'est la concentration maximale dans l'air sur 24 heures, qui est environ, un petit peu moins, mais disons 1 nanogramme par mètre cube. On a comparé ça avec le critère du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. Ce critère-là, selon la définition du ministère, c'est une concentration sans effet nocif pour l'inhalation. On parle de 0,07 microgramme par mètre cube, donc 70 nanogrammes. La concentration maximale donc produite par la compagnie va être vraiment en deçà de cette concentration sans effet nocif.

1120 On peut mentionner aussi qu'il y a un critère provisoire de gestion qui a aussi été mis en place par le ministère de l'Environnement et celui-ci est de 10 microgrammes par mètre cube pour 24 heures parce que, dans de nombreuses villes du Québec et d'ailleurs, les niveaux de benzène dans l'air sont élevés. Mais pour ce qui est de la compagnie, on parle de 1 nanogramme, donc une quantité vraiment très faible.

1125 On a aussi comparé les concentrations maximales annuelles estimées hors propriété. Je pense que c'est les niveaux les plus élevés qui ont été estimés. Donc, en nanogramme toujours par mètre cube, on va prendre un exemple, le toluène, on parle de 0,5 nanogramme, alors que le critère annuel du MDDEP est de 400 microgrammes.

1130 Donc, on évalue à peu près, approximativement que le toluène va être 800 000 fois en dessous du critère comme tel du MDDEP. Alors, on ne pense pas à cause de ça qu'il va avoir des effets sur la santé reliés à la contamination de l'air comme tel.

1135 Le climat sonore, le promoteur a estimé que lors de la phase d'exploitation, il n'y aura pas d'impact attendu au niveau du climat sonore et qu'il va rencontrer les normes du MDDEP comme telles.

1140 Pendant la phase de construction, il va avoir un problème pendant une période de 10 jours, donc un dépassement de 6 dBA pour cette période. Cependant, on tient à faire remarquer que les niveaux de bruit actuels sont déjà élevés dans cette zone-là. Mais selon les calculs du promoteur, il n'y aura pas d'augmentation.

1145 Risques technologiques. On va parler de quelques points. Premièrement, le talus. Selon nous, le talus est un outil intéressant qui va protéger dans le cas où il y a des explosions, des feux, il va aussi diminuer le bruit qui provient de la compagnie comme telle.

1150 On ne pense pas, par contre, qu'un talus va protéger contre les risques de produits toxiques, vapeurs, nuages toxiques, qui finalement feraient le tour du talus et pourraient intoxiquer les gens de l'autre côté. Mais par contre, au niveau des explosions, des feux, pour le bruit, on pense que oui, il va jouer un rôle intéressant.

1155 Zone tampon, un petit peu comme tout le monde, je veux dire, on regarde la situation dans l'est de Montréal et on se dit que d'une façon générale, pas nécessairement dans ce cas-ci, mais d'une façon générale, il devrait y avoir un effort continu avant de créer de telles zones lorsque c'est possible et de préserver celles qui sont existantes.

1160 Il y a le fait qu'il y a de nouvelles constructions qui ont été faites dans des zones à risque. On se dit: «Est-ce que ça ne vaudrait pas la peine de développer des critères pour aider à la prise de décision dans ces cas-là?»

1165 On pense aussi qu'il y a une loi, la *Loi de la sécurité civile*, qui a été approuvée en 2001, qui est une loi qui est, selon nous, très bien faite. Le problème qu'il y a avec cette loi-là, c'est que les règlements de la loi n'ont pas encore été appliqués comme tels. Pas appliqués, mais ne sont pas devenus encore – quel terme je pourrais employer – ne sont pas là, ne sont pas présents actuellement et que si ces règlements-là étaient existants maintenant, ça aiderait énormément non seulement pour les nouvelles constructions dans les zones à risque, mais d'une façon générale pour l'ensemble des zones où on retrouve des risques, que ce soit des risques naturels ou des risques technologiques.

1170 On pense que la compagnie doit mettre en place un système d'alerte par sirène similaire à celui qui est ou sera en fonction dans plusieurs industries participantes au Comité mixte municipal-industriel de l'est de Montréal. Ce système-là est utilisé lors des incidents impliquant des produits toxiques, donc pour avertir la population. Et déjà dans l'est de Montréal, il y a énormément de travail qui a été fait par le CMMI pour informer la population des moyens à prendre lorsqu'un tel événement se produit.

1175

1180 Le dernier point concerne l'augmentation de la capacité d'entreposage de la compagnie Canterm. Ça a pour résultat d'augmenter le nombre de passages de camions, de trains et de bateaux. Et on pense que l'analyse de risques actuelle devrait tenir compte aussi des risques qui peuvent découler du transport et particulièrement du transport par bateau.

1185 On est incapable d'évaluer ce risque-là mais c'est évident que, lors du transport par bateau, les quantités transportées sont énormes. Donc, on se dit, pour nous, ça fait partie du projet comme tel. Il n'y a pas juste l'industrie comme telle, il y a ce qu'elle génère aussi.

En conclusion, selon nous, le projet a peu d'effet sur la qualité de l'air de la zone ici. On ne s'attend pas à ce qu'il y ait des impacts du projet lui-même sur le niveau de bruit ambiant.

1190 On demande que la commission s'assure que les talus couvrent la plus grande zone possible. Il y a des talus qui sont proposés, mais on se demande: est-ce que ces talus-là ne pourraient pas être plus grands que ça, couvrir une zone plus grande que ça.

1195 L'étude d'impact devrait tenir compte aussi des risques qui découlent du transport, particulièrement le transport par bateau.

1200 On aimerait que la commission s'assure que la compagnie Canterm mette en place un système d'alerte par sirène et que dans toute la zone ici, pas seulement pour Canterm, mais dans toute la zone ici, un peu comme tout le monde le demande, je pense, qu'un effort continu soit fait afin de créer des zones tampons. Merci.

LE PRÉSIDENT :

1205 Merci, monsieur Lavigne. Vous avez parlé tout à l'heure des critères établis par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs pour protéger la santé contre des produits émis à l'atmosphère. Comment sont établis ces critères?

1210 Est-ce que vous, par exemple, avez participé d'une façon ou d'une autre à l'établissement des critères?

M. JOCELYN LAVIGNE :

1215 Oui, j'ai participé, au début de ces critères-là, au niveau du développement. Par contre, pour le suivi, non. Mais ces critères-là se basent... pour les définir, on utilise les données toxicologiques qui proviennent soit de l'EPA, soit de l'OMS, pour justement pouvoir les mettre en place.

LE PRÉSIDENT :

1220 Donc, vous êtes confiants que les critères protègent vraiment la population...

M. JOCELYN LAVIGNE :

1225 Oui.

LE PRÉSIDENT :

1230 ... et que dans le cas présent, étant donné que les émissions vont être très, très loin en deçà des critères, vous n'avez aucun doute.

M. JOCELYN LAVIGNE :

1235 Oui.

LE PRÉSIDENT :

1240 Merci.
Monsieur Dériger.

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

1245 Concernant justement les zones tampons, vous dites, en fait, que la *Loi de la sécurité civile*, il y aurait des mesures à l'intérieur de la loi pour favoriser ce genre de talus?

M. JOCELYN LAVIGNE :

1250 Bien, ce qui est intéressant avec la *Loi sur la sécurité civile*, c'est que ça va donner des rôles un peu à tout le monde. Ça va donner des rôles aux citoyens. Ça va donner des rôles aussi aux générateurs de risques. Ça va donner des rôles plus importants encore aux villes.

1255 Puis au niveau des générateurs de risques, tous ceux qui génèrent des risques vont être obligés de les déclarer et de faire des analyses de risques un peu comme Canterm a fait pour le nouveau projet, mais ils vont être obligés de le faire pour les projets existants, pour l'endroit existant.

1260 J'ai l'impression qu'une fois que ça, c'est fait, la discussion autour des zones tampons va commencer et va commencer d'une façon plus intéressante. Parce qu'on parle beaucoup ici du site de l'est de Montréal, mais il y en a beaucoup d'autres à Montréal.

1265 Si on pense, par exemple, aux produits toxiques, inflammables, etc., qui transitent sur

1265 le boulevard Métropolitain, ces produits-là, si jamais il y a un accident de camion important, on peut se retrouver avec des zones d'impact aussi très importantes. Et ce n'est pas aussi bien – comment je pourrais dire – un accident de camion, ça peut arriver d'une façon beaucoup plus facilement, disons, qu'un accident dans une usine fixe où les gens sont habitués, connaissent bien leur domaine, sont formés, etc.

Donc, des zones de risque à Montréal, d'après moi, il y en a vraiment beaucoup et mettre des zones tampons partout, c'est évident que ça va être probablement impossible.

1270 Prenons l'exemple de Canterm. Je pense que l'idée du talus est intéressante dans le sens qu'il n'y a pas possibilité à moins, comme vous l'avez dit tout à l'heure, de détruire des maisons ou détruire des réservoirs, de créer des zones tampons à ce niveau-là. Mais l'idée intéressante du talus, c'est que c'est comme une zone tampon mais verticale. C'est évident que si on avait une zone tampon de plusieurs mètres, une centaine de mètres...

1275 La personne qui présentait juste avant disait qu'autour du golf, il y avait une zone tampon de 200 mètres. C'est évident que si on a une zone tampon de 200 mètres et que, près de la compagnie qui est de l'autre côté, on rajoute un talus, c'est beaucoup mieux que simplement faire comme avec la compagnie Canterm, mettre un talus comme tel. Mais ce n'est pas toujours possible non plus de créer ce genre de zone tampon.

1280 Je vais juste dire, essayez d'imaginer une zone tampon autour du boulevard Métropolitain, par exemple, tout le long du boulevard Métropolitain, alors que la construction est déjà là, on est déjà sur place.

1285 **M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :**

En même temps, c'est un peu... vous dites qu'en même temps, que la loi, il n'y a pas de règlement, en fait, il n'y a pas d'application de cette loi-là sur la sécurité civile. Pourtant, elle date de 2001? C'est ça que j'ai pu comprendre?

M. JOCELYN LAVIGNE :

Oui.

1295 **M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :**

Puis en même temps aussi, on a un Plan d'urbanisme qui a été préparé, il y a des orientations, mais il n'y a pas de règlement de concordance. Comment on fait pour arriver...

1300 Tout le monde s'entend sur le problème. Tout le monde a des solutions, mais il n'y a pas de mécanisme d'application. Est-ce que vous avez un avis? Qu'est-ce qu'on fait avec ça?

M. JOCELYN LAVIGNE :

1305

Moi, j'aurais presque le goût de vous référer peut-être au ministère de la Sécurité publique. Comment ça se fait qu'à ce niveau-là, les règlements ne sont pas encore passés? Je ne peux pas vous répondre. Je n'ai aucune idée.

1310

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

Non, mais on jase là.

M. JOCELYN LAVIGNE :

1315

Oui, mais je jase aussi.

M. JOHN CARSLEY :

1320

Mais je dirais que, en effet, la vitesse de l'avancement et la cohérence, comme une des personnes qui a déjà parlé a mentionné, la cohérence et la concertation, ça vient de la volonté politique à tous les niveaux. Si c'est un régime réglementaire qui relève du ministère, mais là évidemment, la vitesse et le contenu dépendent de la volonté du ministère, donc de la bureaucratie ainsi que des politiciens au niveau politique, au même niveau qu'au niveau de milieu municipal. C'est toujours un mélange un peu d'inertie peut-être des grands organismes et une volonté politique, et des questions de priorités qui se compétitionnent si on peut dire.

1325

Il est évident que du côté santé publique, il y avait des éléments de ce type d'analyse qui sont très faciles à faire. Donc, l'analyse toxicologique qualité de l'air, climat sonore, je pense que c'est net et clair que l'ajout de risque à la santé publique est presque inexistant pour ces deux affaires.

1330

Le risque technologique dans c'est quoi le risque encore où il y a un incident, sinistre, un désastre, est presque impossible à calculer. Il est impossible de calculer qu'est-ce qui va arriver s'il arrive, mais pas la probabilité qu'il va arriver.

1335

On peut dire qu'il n'y avait rien d'important dans ce milieu depuis 20 ans. Donc, c'est quoi la probabilité dans le prochain 20 ans? Mais on peut faire des calculs mathématiques. Le résultat, ce sont des probabilités qui sont très, très petites.

1340

Donc, même avec l'ajout d'autres réservoirs, on ajoute, même si on double, je ne sais pas si on double le risque potentiel d'un événement technologique, ou c'est 50 % de plus ou 25 % de plus. C'est impossible de faire ces calculs-là. Mais supposons que c'est le double et c'est toujours le double d'une probabilité de quelque chose dramatique d'arriver qui est très, très petit.

1345

Donc, où mettre l'énergie, où mettre les éléments de protection, de prévention dans un tel scénario où on ne peut pas avoir le risque zéro, il est impossible. Et le risque n'est pas beaucoup plus que zéro, mais c'est dans les zones de protection. Et dans ce cas-ci, c'est évident, on a qu'à regarder sur la carte, il est impossible de faire une distance sans abattre les

1350

maisons, ce qui n'est pas un choix de société, je pense, qui est acceptable, ou de déménager tous les conteneurs, y compris les installations qui sont déjà là.

Mais il est évident, et pas seulement dans le cas de Canterm, mais dans plusieurs autres domaines où le développement industriel est tout à côté des développements résidentiels ou

1355

domiciliaires, il faut penser à d'autres moyens. Alors, il y a les moyens de protection de qu'est-ce qu'on doit faire dans un cas de sinistre. Est-ce que tout le monde connaît les risques? Est-ce que tout le monde sait quoi faire quand quelque chose arrive?

Je fais le parallèle avec la pandémie d'influenza. Il n'est pas ici, il est possible que ça ne va jamais arriver. Et si ça arrive, ça peut être aussi banal qu'une grippe ordinaire, qui n'est pas

1360

banale mais ce ne serait pas nécessairement la grippe espagnole. Mais là, on doit se préparer pour le pire scénario.

Et dans le cas où on ne peut pas déplacer ou mettre une barrière étanche quand à la pandémie influenza, on ne peut pas mettre une barrière étanche entre Canterm et les maisons juste à côté. Donc, les affaires comme le talus, les plans de mesures d'urgence parce qu'en cas de feu et de panache de fumée, ce serait peut-être tout un autre secteur qui sera touché dépendant des vents, alors il faut qu'il y ait des plans.

1365

1370

Il faut que tout le monde qui reste dans ces voisinages-là sache exactement quoi faire. Puis il faut qu'il y ait une concertation entre l'industrie et les communautés pour mettre en marche ces plans d'action et pour assurer que tout le monde sache c'est quoi exactement le risque, quand il y a de quoi qui arrive, ils savent quoi faire.

1375

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

Merci.

LE PRÉSIDENT :

1380

Une dernière question, monsieur Lavigne. Pourquoi dans votre tableau comparant les émissions de Canterm, en termes de volume au total émis dans Montréal, pourquoi avoir utilisé les données de 1994?

1385

M. JOCELYN LAVIGNE :

C'était celles que j'avais de disponibles. Je n'ai pas les dernières. J'ai parlé avec

1390 monsieur Bourassa, mais il me disait que les dernières, selon lui... je demandais au départ d'avoir celles des pétrolières, mais il m'a répondu que c'était comme un peu confidentiel. Donc, je me suis rabattu sur des... c'est un travail qui avait été fait à la Direction de santé publique il y a quand même un certain temps et on présentait ces données-là.

LE PRÉSIDENT :

1395 Est-ce que les émissions, disons, de dix ans plus tard sont beaucoup plus considérables ou à peu près semblables?

M. JOCELYN LAVIGNE :

1400 Je dirais que peut-être à peu près semblables dans certains cas. Ce que monsieur Bourassa me disait, parce que je lui donnais les chiffres que j'avais pour les pétrolières, pour ce qui est des COV, je pense, puis il me disait: «Oui, ça correspond à peu près aux mêmes données que maintenant.» Mais pour les autres données, je ne peux pas aller plus loin.

1405 **M. JOHN CARSLEY :**

Par contre, on peut estimer que pour tous les polluants d'air qui sont reliés avec les automobiles et le transport, il y en a plus maintenant qu'il y a dix ans, il est certain, donc monoxyde de carbone, particules.

1410 **LE PRÉSIDENT :**

NO_x.

1415 **M. JOCELYN LAVIGNE :**

NO_x peut-être aussi.

M. JOHN CARSLEY :

1420 Et NO_x, oui.

LE PRÉSIDENT :

1425 Merci, messieurs.

M. JOCELYN LAVIGNE :

1430 Merci beaucoup.

M. JOHN CARSLEY :

Merci.

1435 **LE PRÉSIDENT :**

J'appelle maintenant la Corporation de développement de l'Est, monsieur Bernard Gauvreau.

1440 **M. BERNARD GAUVREAU :**

1445 Bonjour! Je représente la Corporation de développement de l'Est, communément appelée la CDEST. Ma présentation comportera trois points: premièrement, qui est la Corporation de développement de l'Est et pourquoi nous nous intéressons aux audiences, nos préoccupations face à ce projet et, enfin, nos commentaires et recommandations à la commission.

1450 La Corporation de développement de l'Est est une corporation de développement économique communautaire. Nous avons pour mission de promouvoir la revitalisation de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve en entreprenant des études, des démarches ou des actions qui visent à favoriser la planification et le développement économique du territoire.

1455 Organisme agréé centre local de développement pour le territoire de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, la CDEST agit autant auprès des entreprises privées, des travailleurs autonomes, des entreprises d'économie sociale et des organismes communautaires afin de stimuler l'économie locale.

1460 Quoique le projet de Canterm est situé à l'extérieur de notre territoire d'intervention, la CDEST est concernée et préoccupée par ce projet compte tenu qu'il y a des impacts prévisibles sur la santé, la sécurité et la qualité de vie des résidents qui habitent à proximité, notamment dans le quartier Mercier-Est.

1465 Nos préoccupations en regard du projet, il y en a principalement cinq. La première concerne les retombées économiques locales; les impacts sur la santé, la sécurité et la qualité de vie des citoyens; l'accroissement du risque d'accidents majeurs; la prise en compte des effets cumulatifs et, enfin, la planification et l'évolution du développement du territoire.

1470 Concernant les retombées économiques locales, dans le projet de Canterm, principalement dans l'étude d'impact, malgré qu'il s'agisse d'un investissement de plus de 35 M\$, l'étude compte moins d'une page consacrée aux retombées économiques. Sans vouloir remettre en question nécessairement les chiffres qui ont été produits, il est surprenant qu'aucune méthodologie vienne appuyer cette évaluation des retombées économiques.

1475 De plus, rien ne nous permet de juger du type ou de la qualité des emplois créés, de leur pérennité ou encore des possibilités d'emploi pour les travailleurs locaux. Rien ne nous permet de croire également que les 100 emplois temporaires créés durant la phase de construction et les 10 emplois permanents seront occupés ou pourront être occupés par des travailleurs locaux. Aucune mesure telle qu'une politique locale d'embauche ou encore des ententes avec des organismes d'employabilité ne vient soutenir cette prétention.

1480 L'évaluation des retombées économiques indirectes pour la communauté locale est à peine documentée. Il n'y a aucune méthode ou argument qui vient étayer ou soutenir les affirmations du promoteur.

1485 Par conséquent, il nous semble que les avantages et les retombées économiques pour la communauté locale soient plutôt faibles en comparaison des inconvénients du projet.

1490 Notre deuxième préoccupation, c'est les impacts sur la santé et la qualité de vie des populations. On va probablement répéter bon nombre de choses qui ont été dites précédemment. Pour nous, il est prévisible que ce projet aura des incidences négatives sur la santé et la qualité de vie des citoyens. Une des questions que l'on doit se poser, c'est à savoir si les impacts d'un tel projet sont acceptables pour la société, mais plus particulièrement pour les populations habitant à proximité.

1495 Trois impacts nous préoccupent et semblent préoccuper un grand nombre de résidents et d'intervenants à proximité. On parle de l'accroissement de la pollution sonore, donc le bruit occasionné par les camions et les activités de transbordement et de chargement, l'accroissement de la pollution de l'air, poussière, benzène, COV, et l'accroissement du risque et du nombre d'accidents dû à une augmentation du nombre de camions-citernes qui transiteront à proximité de secteurs résidentiels.

1500 Concernant ce troisième point, je voudrais vous parler particulièrement concernant l'arrêt des activités du centre de transit qui est prévu, le centre de transit de conteneurs situés sur le terminal K-2. Il n'y a rien qui nous indique que le locataire de ce site n'ira pas poursuivre ses activités sur un autre site à proximité. Si cette hypothèse s'avérait fondée, il y aurait alors un accroissement du volume total de camions dans le secteur plutôt qu'une réduction telle que prévue dans le projet initial.

1510 De plus, il est important de souligner que le nombre de passages de camions-citernes devrait augmenter de 47 %, passant de 98 à 144 passages de camions par jour, ce qui augmenterait évidemment la pollution sonore et atmosphérique dans le secteur, mais également les risques d'accidents ou de déversements soit lors d'accidents routiers ou lors des activités de chargement.

1515 Enfin, le nombre de chargements et de déchargements de navires au port va lui aussi

augmenter de 52 %, passant de 183 à 279 par année, augmentant la pollution sonore occasionnée par les navires lors des manoeuvres de transbordement qui sont situés à proximité du parc de la promenade Bellerive et des secteurs résidentiels.

1520 De façon générale, concernant la pollution atmosphérique et sonore, je vous dirais que l'avalanche de chiffres, les multiples avis d'experts ainsi que les différentes normes et modèles prévisionnels nous rendent un peu perplexes. C'est assez compliqué de se faire une idée sur ces questions-là.

1525 Malgré cette complexité, ce qui nous semble évident, c'est que le niveau de pollution de l'air ambiant va augmenter, que les résidants à proximité subissent déjà de multiples inconvénients dus à la pollution sonore et atmosphérique. On parle principalement de poussière dans l'air, dans les résidences, des problèmes respiratoires, des problèmes de sommeil, des problèmes de santé, et que le cumul et la durée de ces impacts auront des effets significatifs et observables sur la santé physique et mentale des résidants.

1530 Il faut dire que les populations qui restent à proximité, je parle de ceux qui sont très près, subissent déjà les inconvénients occasionnés par une trop grande proximité d'une zone industrielle. Et on se demande comment peut-on justifier et permettre une diminution de leur qualité de vie et accroître le risque à la santé.

1535 Notre troisième préoccupation, l'accroissement du risque d'accidents majeurs. Quoique la probabilité d'un accident technologique majeur soit faible, il n'en demeure pas moins que les impacts d'un tel accident sont considérables, et ce, particulièrement lorsqu'il y a des populations qui vivent à proximité.

1540 Le fait de doubler ou presque la capacité d'entreposage de produits pétroliers sur le site, donc une plus grande concentration de produits, doit nécessairement accroître le risque d'accidents, voire même l'ampleur et l'étendue des dommages lors d'accidents. Le fait que plusieurs réservoirs additionnels se situent à quelques dizaines de mètres d'habitations, il est certain qu'en plus d'accroître les impacts éventuels, cette situation n'est pas sans effet sur le sentiment d'insécurité des populations.

1545 Même si de tels accidents ne se produisent pas régulièrement, près d'une cinquantaine d'incendies de réservoirs de produits pétroliers se sont produits au cours des cinq dernières années. L'explosion récente de plusieurs réservoirs pétroliers à Buncefield en Angleterre nous amène à réfléchir et à mieux évaluer ce que signifie le mot «risque». Même si nous ne connaissons pas encore les causes exactes d'un tel accident, nous devons envisager que cela pourrait également se produire dans l'est de Montréal, alors que, contrairement à Buncefield, il y a ici une forte population vivant à proximité.

1555 Dans les scénarios normalisés et alternatifs qui illustrent le rayon d'impact lors de

1560 l'explosion éventuelle d'un réservoir d'essence, l'étude d'impact parle peu ou pas des dommages éventuels causés aux personnes ou aux biens se situant à proximité du site, sur le trottoir, dans la rue, dans une cour à moins de 150 mètres de l'impact, par exemple.

1565 Suite à une éventuelle explosion, d'un nuage de vapeur, d'un retour de flammes ou encore d'un feu de nappe, l'étude d'impact présente peu de données ou d'informations concernant le nombre éventuels de personnes touchées, le degré de la gravité des blessures subies, la perte ou la destruction des biens ou encore les coûts occasionnés par un tel accident.

1570 Notre quatrième préoccupation, la prise en compte des effets cumulatifs des projets. Dans son étude d'impact, le promoteur arrive à la conclusion qu'aucun autre projet n'a été identifié dans le voisinage des installations de Canterm et qu'aucun effet cumulatif n'a été identifié pour le projet. Quoiqu'on n'est pas des spécialistes en analyse des effets cumulatifs, il nous semble que cet aspect de l'étude d'impact mériterait une plus grande attention et un peu plus de rigueur et de recherche.

1575 À titre d'exemple, il nous semble que l'étude d'impact aurait dû tenir compte du projet de Pétro-Canada visant à construire de nouveaux réservoirs pétroliers. On aurait dû tenir compte également du projet de prolongement de l'autoroute 25 et de la construction d'un nouveau pont vers Laval qui créeront vraisemblablement une hausse des émissions polluantes dans l'est de Montréal et un accroissement de circulation.

1580 Enfin, depuis la hausse du prix du pétrole et de l'accroissement de la demande pour les produits pétroliers dans le monde et en Amérique du Nord, il est difficile de croire qu'il n'y aura pas, à court ou à moyen terme, d'autres projets de croissance au sein de l'industrie pétrolière dans l'est de Montréal. À notre avis, une meilleure analyse et une prise en compte des effets cumulatifs de l'ensemble des projets industriels et autoroutiers dans l'est de Montréal permettraient de mieux planifier le développement et minimiser des impacts sur les populations qui partagent et occupent le territoire.

1590 Cinquième et dernière préoccupation, c'est l'évolution et la planification du territoire. Au cours des 50 dernières années, l'évolution du territoire de l'est de Montréal ne s'est pas nécessairement faite dans l'harmonie, dans le respect de l'environnement et des populations, et encore moins dans une approche et dans une perspective de développement durable. Malheureusement, le découpage administratif et politique du territoire n'a pas facilité une planification intégrée et concertée, ce qui a amené notamment à certaines aberrations telles que la construction d'habitations à proximité d'industries lourdes ou la construction d'autoroutes urbaines trop près de zones résidentielles sans mesures réelles et efficaces de mitigation.

1600 Malgré la réglementation locale, les plans d'urbanisme, les orientations régionales en matière de développement, il semble aberrant que l'on puisse encore aujourd'hui construire des habitations au centre d'une zone industrielle – je parle ici des habitations, entre autres, Le Fleuve de l'Espoir – ou que l'on puisse construire d'immenses réservoirs contenant des matières

hautement inflammables dans la cour arrière des résidences.

1605 Devant un tel constat, nous devrions collectivement nous demander si les concepts de développement durable, de protection de l'environnement ou d'amélioration de la qualité de vie sont réellement compris et pris en compte dans nos choix de développement.

1610 Au cours des prochaines années, la pression et le rythme du développement résidentiel et industriel dans l'est de Montréal risque d'accroître les problèmes de cohabitation. La présence de nombreux terrains vacants propices à l'habitation ou au développement industriel, par exemple le site Contrecoeur, le projet de prolongement du boulevard Bourget jusqu'à la rue Notre-Dame, l'accroissement probable des activités du port de Montréal et le projet de prolongement de l'autoroute Notre-Dame ne sont que quelques exemples de projets de développement qui doivent nous inciter à être vigilants et à prendre en compte non pas seulement les intérêts économiques, mais également les intérêts des populations qui ont choisi de vivre et d'habiter l'est de Montréal.

1615 Nos commentaires et recommandations. Quoique nous reconnaissions l'importance de l'industrie pétrochimique pour l'est de Montréal, il nous semble que les avantages économiques du projet de Canterm pour la communauté soient plutôt faibles en comparaison des inconvénients, des risques et des impacts négatifs sur les conditions de vie des populations locales.

1620 Par conséquent, la CDEST croit que le promoteur aurait avantage à revoir son projet ou, à tout le moins, à proposer des variantes ou des alternatives qui tiennent mieux compte des préoccupations des résidents du secteur et des risques pour la santé.

1625 Nous avons donc résumé en neuf recommandations nos commentaires.

L'INTERVENANT FAIT LECTURE DES RECOMMANDATIONS

LE PRÉSIDENT :

1630 Merci, monsieur Gauvreau. Vous avez parlé, entre autres, du faible impact économique sur la population de l'est. J'imagine c'est Mercier-Est–Pointe-aux-Trembles?

M. BERNARD GAUVREAU :

1635 Bien, dans notre cas, on parle évidemment plus de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve étant donné que notre intervention se fait sur ce territoire-là. Mais dans l'analyse, effectivement, les impacts peuvent se faire plus largement.

1640 **LE PRÉSIDENT :**

Il y a quand même des gens de votre quartier qui travaillent dans la zone industrielle. Est-ce qu'il existe des données, des statistiques sur le nombre d'emplois pour des résidants?

1645 **M. BERNARD GAUVREAU :**

Non, on ne dispose pas de données. En fait, ce que je déplorais un peu, c'est que dans l'étude d'impact, ça aurait été intéressant d'avoir plus de données. Ça aurait, à la limite, même donné peut-être un peu plus de support au projet ou de force au projet.

1650

C'est qu'il n'y a aucune donnée. On fait des études immenses sur les impacts qu'il y a, mais il n'y a pas rien sur les impacts économiques, donc pour les retombées pour les gens du milieu en termes d'emploi.

1655 **LE PRÉSIDENT :**

Pour l'ensemble de la zone industrielle, il doit exister des données? Il y a combien de travailleurs dans la zone industrielle de Montréal-Est?

1660 **M. BERNARD GAUVREAU :**

Ça, je ne dispose pas de ces données-là étant donné qu'ils sont à l'extérieur de notre territoire.

1665 **LE PRÉSIDENT :**

Parce que ce serait relativement facile de savoir combien il y en a qui habitent dans votre quartier, vous vous occupez de développement économique, développement de l'est et développement social autant qu'économique?

1670

M. BERNARD GAUVREAU :

Oui. Mais comme je vous disais, savoir il y a combien dans les entreprises d'employés qui habitent le secteur, on ne dispose pas de ces données-là présentement ou du moins surtout pas pour Montréal-Est.

1675

LE PRÉSIDENT :

Merci.

1680

Monsieur Dériger.

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

1685 Peut-être une question. Vous dites dans votre mémoire qu'aucun nouveau réservoir ne devrait être construit à proximité des habitations. Puis vous dites aussi: «dans un rayon acceptable». Ce serait quoi pour vous «acceptable»?

M. BERNARD GAUVREAU :

1690 C'est une bonne question.

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

1695 Parce qu'en même temps, vous dites aussi que Canterm devrait réévaluer son projet sur d'autres sites. Donc, ce qu'on comprend, c'est que ce qui est proposé actuellement, ce n'est pas du tout acceptable. Est-ce qu'on peut déduire ça?

M. BERNARD GAUVREAU :

1700 C'est-à-dire que cette zone... évidemment, je crois qu'on est conscients qu'une entreprise est installée sur un site et qu'il y a des habitations qui ont été construites à côté. Ce qu'on se dit, c'est que tout nouveau développement dans ce secteur-là ne devrait... on ne devrait plus à partir de maintenant construire des réservoirs à proximité, donc d'accroître le risque.

1705 À quelle distance des nouveaux réservoirs? Est-ce que, par exemple sur le site de Canterm, les réservoirs qui sont construits le plus loin actuellement, ceux qui sont prévus, je pense, c'est dans... je ne me souviens plus c'est sur quel terminal, est-ce que c'est acceptable? Je ne peux pas vous donner un chiffre de ce qui le serait. Non, on ne dispose pas de ce type
1710 d'information là.

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

1715 Maintenant sur un autre aspect, vous parlez d'harmoniser les interventions d'aménagement, de concerter, tout ça, ces gens-là. J'essaie de comprendre, parce qu'il y a eu une période où est-ce que la ville était fusionnée, où est-ce qu'on avait une seule ville, où est-ce qu'on avait des arrondissements, bien sûr, mais il y avait à ce moment-là une occasion de pouvoir harmoniser certaines choses.

1720 **M. BERNARD GAUVREAU :**

Oui.

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

1725

J'ai l'impression que, d'après ce qu'on entend depuis hier, que ça n'a jamais fonctionné. Comment est-ce qu'on pourrait s'assurer qu'on pourrait faire une concertation qui serait efficace entre maintenant la Ville de Montréal-Est et la Ville de Montréal ou l'arrondissement, qui sont adjacents?

1730

M. BERNARD GAUVREAU :

1735

C'est sûr qu'avec l'existence de la CMM, j'ai l'impression que la CMM va avoir un rôle à jouer à ce niveau-là. Autrefois, c'était la Communauté urbaine de Montréal qui, au niveau des plans d'aménagement de territoire, jouait un peu le rôle. C'est sûr qu'actuellement, on est dans une phase de transition, qui fait en sorte que...

1740

La période où il y a eu la fusion des villes, évidemment, ce n'est pas durant cette période-là où il y a eu une révision de faite de la planification et de la réglementation. Mais ce que je me dis, c'est qu'on devrait en profiter actuellement, justement le fait que la réglementation n'est pas partout adoptée, pourquoi est-ce qu'on n'en profite pas pour harmoniser la réglementation.

1745

Entre autres, on parle juste de la réglementation au niveau sonore. On a vu qu'entre Montréal-Est et l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, ce n'était pas les mêmes règles. Je pense qu'actuellement, que ce soit à travers la CMM ou encore à travers simplement des rencontres, des discussions entre les arrondissements... ils ne sont quand même pas beaucoup, on parle de Rivière-des-Prairies, Pointe-aux-Trembles, on parle de Montréal-Est et de l'arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve. Ça fait trois services d'urbanisme qui ont à s'asseoir et à se parler. Ou ça se passe là ou ça se passe à la CMM.

1750

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

Merci.

1755

LE PRÉSIDENT :

Merci, monsieur Gauvreau.

1760

M. BERNARD GAUVREAU :

Merci.

1765

LE PRÉSIDENT :

J'appelle maintenant madame Francine Lalonde, députée fédérale de la Pointe-de-l'Île.

Bonjour, madame Lalonde.

Mme FRANCINE LALONDE :

1770 Bonjour.

L'INTERVENANTE FAIT LECTURE DU MÉMOIRE

Début de la phrase à la page 1: «En tant que députée...»

1775 **Fin de la phrase à la page 3: «... sont déjà trop nombreux.»**

1780 Le rapport d'investigation au *Progress Report* nous apprend que le 11 décembre, au moment de l'explosion, le site contenait plus de 35 millions de litres de pétrole, diésel et d'essence pour avions. Cette quantité représente à peine 39 % de la quantité prévue sur le site K-2 dans le projet de Canterm, soit le site le plus rapproché des coopératives et des résidences du boulevard Georges V.

1785 Si l'on se réfère au plan du site, la configuration ressemble passablement à celle du site K-2 de Canterm et ça aurait été intéressant de pouvoir soumettre cette photo ici. Et la distance séparant le lieu des explosions des édifices lourdement endommagés semble similaire, sinon plus grande que la distance séparant K-2 des résidences voisines.

1790 Nous apprenons aussi dans ce rapport que le dépôt de Buncefield est protégé par une distance dite de consultation de 190 mètres, à l'intérieur de laquelle les autorités locales doivent consulter le Health and Safety Executive avant d'autoriser certains types de développement.

1795 Il apparaît intéressant de citer ça, parce que ça pourrait être un type de réponse aux questions qu'on se pose. J'imagine qu'ils ont vécu là-bas un ou des drames et que, à la suite de ça, ils ont dans une loi inscrit cette distance obligatoire dite de consultation de 190 mètres, qui est divisée elle-même en trois sections.

1800 On comprend, à la lecture de ce document, que les sites de cette nature sont réglementés, que ce soit lors de la construction d'un nouveau site, la modification d'un site existant ou la construction dans le voisinage d'un site existant, là où les modifications sont telles qu'elles pourraient avoir des répercussions ou accroître les risques aux conséquences liées à un accident majeur.

1805 Ce type de mécanisme fait défaut ici. S'il avait existé, la construction des coopératives ou ce projet de Canterm auraient été analysés par les autorités compétentes sous l'angle des risques et conséquences d'un accident majeur, et cela, à l'intérieur d'une distance beaucoup plus grande que les 15 mètres prévus au *Règlement sur les produits et les équipements pétroliers* du ministère des Ressources naturelles et de la Faune.

L'INTERVENANTE POURSUIT LA LECTURE DU MÉMOIRE

1810

LE PRÉSIDENT :

Merci, madame Lalonde. Quels sont les limites de votre comté?

1815

Mme FRANCINE LALONDE :

J'ai un très grand comté. Il va de Cadillac au bout de l'île, de Sherbrooke jusqu'à Georges V, Georges V, toute la zone industrielle et le fleuve.

1820

LE PRÉSIDENT :

Merci. Est-ce que votre parti ou les gens qui travaillent avec vous avez une politique au sujet de la sécurité civile? Étant donné que vous êtes dans ce comté qui est peut-être le plus industriel au Québec...

1825

Mme FRANCINE LALONDE :

Je pense que c'est quelque chose comme ça, oui.

1830

LE PRÉSIDENT :

... est-ce que vous avez développé une politique à long terme pour assurer la sécurité des gens?

1835

Mme FRANCINE LALONDE :

Je savais que vous me poseriez une question de ce type-là et j'y ai pensé avant d'intervenir parce que, en fait, je suis députée fédérale et que l'essentiel des compétences dont il s'agit ici sont de nature provinciale, sauf que la Société canadienne d'hypothèque et de logement a investi plus de 4 M\$ et que la *Loi sur les produits dangereux* est une loi fédérale.

1840

Mais ceci dit, j'ai voulu intervenir parce qu'il m'a semblé que les citoyens que j'ai rencontrés très tôt étaient très perturbés et qu'ils se sentaient seuls, et je me suis dit que ma responsabilité était davantage de parler que de me taire, même si je prenais la chance de me faire poser cette question-là.

1845

Alors, la réponse, c'est mon parti respecte les compétences.

LE PRÉSIDENT :

1850

Monsieur Dériger.

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

1855 J'aimerais peut-être voir avec vous, quand vous parlez de distance, le 190 mètres dont vous parlez, c'est une norme qui a été établie de quelle façon? Est-ce que vous savez comment ça a été établi cette distance?

Mme FRANCINE LALONDE :

1860 Écoutez, on a eu le rapport dont on vous a transmis les données, l'adresse Web.

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

1865 Donc, c'est dans ce document-là qu'on mentionne cette distance?

Mme FRANCINE LALONDE :

1870 C'est dans ce document-là qu'on trouve ça. Mais nous, on a trouvé ça extrêmement intéressant parce que c'est le résultat d'une expérience, et on sait qu'il y a des règles à l'intérieur desquelles les municipalités sont obligées de consulter et de se conformer à des recommandations.

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

1875 En fait, ce n'est pas nécessairement une distance pour éloigner les équipements, mais c'est une distance dans laquelle les gens sont obligés de s'asseoir ensemble et de discuter des questions de sécurité. C'est ce qu'on comprend.

Mme FRANCINE LALONDE :

1880 Mais ils sont obligés aussi... ils sont soumis à une autorité, qui peut leur dire quoi faire à la limite.

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

1885 Parce que quand même, c'est 190 mètres, c'est quand même un chiffre précis.

Mme FRANCINE LALONDE :

1890 Oui, oui, c'est ça. Ils appellent ça «une distance de consultation», puis à l'intérieur de ça, il y a trois cercles concentriques.

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

1895

Donc, c'est dans le document que vous avez cité.

Mme FRANCINE LALONDE :

1900

Oui.

LE PRÉSIDENT :

1905

Si je regarde les coopératives, imaginons que le projet ne se fasse pas, et je pense aux coopératives, mais je pense aussi aux gens qui habitent sur la rue Georges V, le risque, il existe en ce moment.

Mme FRANCINE LALONDE :

1910

Que le projet ne se fasse pas du tout?

LE PRÉSIDENT :

1915

Oui. Même si le projet ne se faisait pas, il y a déjà des réservoirs là.

Mme FRANCINE LALONDE :

1920

Oui, bien sûr, il y a des réservoirs qui sont là et qui étaient là avant que les coopératives ne s'établissent, mais ils sont déjà à une distance plus grande que ceux qu'on prévoyait installer dans K-2.

LE PRÉSIDENT :

1925

Mais pour les gens qui habitent sur Georges V, ils ont des réservoirs juste derrière chez eux en ce moment.

Mme FRANCINE LALONDE :

1930

Oui.

LE PRÉSIDENT :

1935

Est-ce que ces gens-là font des représentations depuis longtemps ou si c'est un éveil soudain suite à l'annonce du projet?

Mme FRANCINE LALONDE :

1940 Des représentations depuis longtemps, moi, je ne le sais pas. Ça dépend si les gens sont venus s'établir après que les réservoirs n'aient été là. Ou quand les réservoirs ont été établis, est-ce qu'il y a eu des représentations, si j'en avais eu connaissance, je vous le dirais.

1945 Mais il reste que je pense qu'une partie de l'émotion qu'il y a autour du projet Canterm vient du fait qu'il y a cette coopérative avec ces 200 enfants, ces cent quelques familles qui est venue s'installer à... vraiment la partie la plus proche est à quelques mètres seulement. Et que cette coopérative-là, même avec le nouveau projet, va se trouver avec la vue bouchée sur le fleuve et derrière quand même, malgré un talus, un talus qui va leur cacher la vue, dont on ne sait pas l'efficacité par ailleurs, quand même la proximité de ces réservoirs.

1950 Alors, si je suis intervenue, c'est aussi parce que j'ai été, moi, très impressionnée par cet incendie de Buncefield. Et il faut que je vous dise que dans mon passé, j'ai travaillé en santé et sécurité du travail et, bien sûr, on peut dire que pendant un temps, il n'y a pas d'accidents. Mais quand on a une situation comme celle que nous avons, il me semble, c'est ce que je dis, qu'on ne peut pas prendre la chance qu'il y ait ce type d'accident.

1955 Mais la question que vous posez, c'est oui, mais si l'entreprise ne reste pas dans le secteur. Je vais vous dire que ce que je pense, c'est que l'entreprise a des installations qu'elle a grand intérêt à maximiser stratégiquement, je comprends ça, et je pense qu'il y a suffisamment de terrains vacants, qui appartiennent à d'autres entreprises, soit, mais je pense que l'entreprise est capable de faire un plan B, dans cette tradition qui s'est développée autour du CMMI, en respectant à ce moment-là les citoyens et ne leur imposant pas un risque démesuré pour leur sécurité et leur santé.

LE PRÉSIDENT :

1965 En fait, la question que je me posais, c'est que si vous considérez que la construction d'un réservoir à proximité de la coopérative est inacceptable, le réservoir ou les réservoirs déjà existants, qui sont encore plus près, je pense, de certaines résidences sur la rue Georges V est aussi inacceptable.

1970 **Mme FRANCINE LALONDE :**

1975 C'est certain que, surtout depuis cet incendie de Buncefield, moi, je suis portée à penser qu'il va falloir redoubler de précaution dans leur surveillance et leur entretien. Parce qu'il semble, à lire le premier rapport, le *Progress Report*, qu'il y a eu une fuite et qu'on sait que ces réservoirs dépendant de ce qu'ils contiennent peuvent générer des situations dangereuses.

Mais vous savez, moi, je ne viens pas du secteur. Mais les gens qui ont été élevés

1980 dans le secteur, qui sont nombreux dans mon entourage, sont habitués à ce... je dirais même au danger, mais découvrent graduellement que qui dit danger dit accident et que, en conséquence, il faut prendre de plus en plus de précaution.

LE PRÉSIDENT :

1985 Vous disiez tout à l'heure que d'enlever les gens de là, ce n'est pas vraiment quelque chose de réaliste.

Mme FRANCINE LALONDE :

1990 Ce n'est pas moi qui ai dit ça.

LE PRÉSIDENT :

Ce n'est pas vous qui avez dit ça?

1995 **Mme FRANCINE LALONDE :**

Non, non.

LE PRÉSIDENT :

2000 Mais explorons un peu ce dossier. Si on veut établir cette zone de transition ou réduire le risque, il faudrait soit déplacer peut-être les gens ou déplacer l'industrie.

2005 Est-ce que vous croyez que des pouvoirs publics pourraient ou devraient s'impliquer dans, parce qu'il y a un coût relié à ça, dans ce genre d'opération, si on veut?

Mme FRANCINE LALONDE :

2010 Il me semble que si la compagnie... parce qu'on ne peut pas penser que la coopérative, elle, a les moyens de se déplacer. Les personnes qui sont là ont des moyens réduits. Et une coopérative, c'est un investissement, bon, c'est un investissement public en plus. Ça a coûté plus de 11 M\$, à part l'emprunt que les citoyens ont fait.

2015 L'entreprise, elle, me semble-t-il, a les moyens de faire ailleurs le développement de son projet. Et je pense qu'une partie de l'entreprise est à propriété finlandaise, je me propose en allant à Ottawa de voir auprès de l'ambassadeur quelles sont les règles en Finlande, mais il me semble qu'il y a un respect à avoir des risques. Et ça aurait été mieux qu'il y ait une loi probablement du Québec où est-ce qu'il y a un lien avec les produits dangereux, sûrement, mais il me semble que ce serait du Québec. Ça peut être des zones de mitigation mais aussi une loi quant à une distance minimale quand il y a un tel danger.

2020

2025 Oui, les pouvoirs publics peuvent, il me semble, et doivent. Si ce n'est pas eux, qui? Et personne ne peut se dire: «Bon, oui, nous savions qu'il y avait un risque mais nous ne pouvions pas nous mêler de ça.» Et je ne souhaite pas, d'aucune espèce de façon, qu'il y ait un accident, mais personne, il me semble, ne peut assumer le risque d'un tel accident. C'est ce que j'ai voulu dire.

LE PRÉSIDENT :

2030 Merci, madame Lalonde, merci de votre témoignage.

Mme FRANCINE LALONDE :

2035 C'est moi qui vous remercie.

LE PRÉSIDENT :

2040 J'appelle maintenant l'Association de l'industrie de l'Est de Montréal, monsieur Fratolillo, je crois, qui est le représentant.

M. PIERRE FRATOLILLO :

Bonjour, monsieur le président, monsieur le commissaire.

2045 **LE PRÉSIDENT :**

Bonjour. Nous vous écoutons.

M. PIERRE FRATOLILLO :

2050 Donc, Pierre Fratolillo. Je suis directeur de l'Association industrielle de l'Est de Montréal. Je vais faire lecture partielle finalement du document que je vous ai fourni pour vous donner le contexte de notre intervention.

2055 L'Association industrielle de l'Est de Montréal, AIEM, dont on a parlé à quelques reprises – je suis quand même content de voir qu'on a tout au moins frappé l'imagination – a été fondée en 1960 dans l'optique première de la protection de l'environnement. Ça peut paraître paradoxal mais, effectivement, c'est dans la mission originale finalement de l'association.

2060 L'AIEM regroupe les principaux établissements industriels lourds du secteur de Montréal-Est et de Pointe-aux-Trembles. Les membres de l'association sont, grosso modo, finalement, les gens du raffinage de pétrole, les gens de la pétrochimie. Donc, il y a quatre usines pétrochimiques, les deux raffineries. Il y a la métallurgie, trois usines métallurgiques, ainsi que

2065 l'usine LSR de Gaz Métropolitain et Marsulex, qui est une usine de récupération du soufre.
L'Association industrielle de l'Est de Montréal intègre actuellement, comme vous avez pu
l'entendre, aussi l'entreprise qui est Canterm Terminaux Canadiens inc.

2070 La mission originale de l'association était donc celle de mesurer l'impact des activités
industrielles sur l'environnement et sur la communauté. Pour réaliser ces mandats de nature
scientifique et technique, l'association, les membres de l'association à l'époque s'étaient déjà
dotés à la fois d'un réseau d'échantillonnage de l'air, donc nous avons été témoins finalement de
l'évolution de la situation depuis 1960, ainsi que d'un laboratoire d'analyses environnementales qui
est devenu éventuellement accrédité par le ministère de l'Environnement.

2075 Au cours des 25 premières années d'existence, la mission environnementale de
l'association demeura pratiquement inchangée. Toutefois, au milieu des années 80, l'association
a ajouté un volet à sa mission en créant un nouveau volet, en créant MUPEM. MUPEM, c'était les
mesures d'urgence pour l'est de Montréal.

2080 MUPEM avait pour mission de promouvoir et de favoriser l'harmonisation des mesures
d'urgence avec les autorités locales. Déjà, donc, en 1990, les établissements membres de
MUPEM, conscients de leurs responsabilités à cet égard, embauchèrent un expert en sécurité
civile pour une période de deux ans et lui donnèrent le mandat d'assister la Ville à l'époque de
Montréal-Est ainsi que les membres de MUPEM dans leur préparation en cas de sinistre.

2085 En 1994-1995, l'association proposa à ses membres une modification profonde de sa
mission. Tout simplement, ça ça découlait d'une analyse de la situation qui était la suivante, c'est
que éventuellement et compte tenu de la mission nouvelle qui était celle de l'association en termes
de gestion du risque, on ne pouvait pas faire ça en vase clos et il fallait établir un lien significatif
2090 avec notre milieu. Il fallait absolument dialoguer avec ce milieu-là parce que c'est la seule façon de
faire de la gestion du risque.

2095 Donc, d'un organisme qui était purement scientifique et technique, l'association et ses
membres décidèrent alors de s'ouvrir à leur communauté, d'engager avec cette dernière un
dialogue ayant pour but l'harmonisation de leurs activités industrielles en milieu urbain.

2100 Une des manifestations les plus importantes de cette nouvelle philosophie fut la mise sur
pied, en 1995, avec la Ville de Montréal-Est à l'époque encore une fois, du premier Comité mixte
municipal-industriel pour la gestion des risques d'accidents industriels majeurs au Québec, le
CMMI de l'est de Montréal dont vous avez entendu parler.

2105 Ce modèle qui implique, et c'est une particularité, qui impliquait dès le départ finalement
des citoyens riverains de nos installations, et c'est un modèle qui avait été proposé par le Conseil
canadien des accidents industriels majeurs, le CCAIM, favorise les activités de prévention et de
préparation adéquate en cas d'accidents majeurs, il trouva donc dans l'est de Montréal sa
première application concrète.

2110 Les réalisations du CMMI de l'est de Montréal auxquelles l'AIEM a contribué de façon importante sont connues non seulement au Québec mais aussi au Canada. Et éventuellement, le guide qui a été développé par le CMMI de l'est de Montréal a été intégré au guide du Conseil pour la réduction des accidents industriels majeurs et maintenant est même sur le site. On peut le retrouver sur le site des Nations Unies pour l'environnement, l'UNEP, ainsi que l'OCDE.

2115 Donc, c'est l'évolution finalement qui nous a amenés à l'ouverture à la communauté. Depuis le milieu des années 90, nous avons institutionnalisé le dialogue et l'échange notamment par la mise en place de groupes de travail de la gestion des plaintes, de notre Comité de liaison de l'industrie et de la communauté, qu'on appelle le CLIC, et une implication accrue dans les travaux du CMMI.

2120 Les réalisations du CMMI se sont démarquées de façon importante en 2004-2005 par l'information publique sur les risques industriels ainsi que la mise en place d'un système d'alerte à la population, un système local intégré d'alerte à la population. Je dis bien «intégré» parce que ça inclut finalement, vraiment c'est une responsabilité qui est partagée à la fois par la municipalité et par les entreprises qui sont génératrices de risques.

2125 Ces efforts d'ouverture, bien que parfois culturellement difficiles – et je dois vous dire, ce n'est pas toujours facile, de toute évidence, on a des perspectives qui sont différentes, mais on vit et on partage un même territoire, et il faut absolument qu'on réalise que nous sommes ensemble sur ce territoire – ont permis aux membres de l'association d'améliorer leurs pratiques. 2130 J'en ai quelques exemples. J'ai mis quelques exemples de pratiques qui ont évolué dans le temps. Et nous espérons aussi améliorer aussi le respect et la compréhension mutuelle.

2135 Cette expérience nous a démontré que le développement et le maintien d'un secteur industriel prospère ne peut se faire qu'en harmonie avec son milieu. L'analyse objective que nous avons faite de la situation de l'industrie lourde de l'est de Montréal met en lumière qu'il est devenu très difficile d'opérer des usines du type de celles qui sont membres de l'association dans un milieu aussi complexe que le nôtre si on ne tient pas compte des besoins et des questionnements légitimes de nos voisins et concitoyens.

2140 Cette même analyse, cependant, nous a aussi convaincus que l'existence d'une communauté industrielle qui, bon an mal an, achète au-delà de 60 M\$ de biens et de services dans la région à l'est de l'autoroute 25, sans compter les salaires directs, les achats entre entreprises membres de l'association, les impôts fonciers, les achats des employés dans le secteur et les projets spéciaux, est une source de prospérité régionale qui est loin d'être 2145 négligeable.

L'INTERVENANT POURSUIT LA LECTURE DU MÉMOIRE

LE PRÉSIDENT :

2150

Merci, monsieur Fratolillo.

Monsieur Dériger.

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

2155

J'aimerais aborder avec vous la question de l'aménagement du territoire justement. Quand vous parlez, bien sûr, dans votre mémoire de l'importance d'avoir des bonnes relations, de l'harmonie avec l'aménagement, avec les voisins et tout ça, quels sont les aspects que vous regardez actuellement au niveau de l'association à ce niveau-là? Les zones tampons, est-ce que c'est regardé? Est-ce que c'est examiné?

2160

M. PIERRE FRATOLILLO :

2165

Écoutez, la situation actuelle, en fait, on a été interpellés, comme vous avez vu, en fait, par les citoyens du CMMI, donc du Comité mixte municipal-industriel, à savoir de s'intéresser et de participer à cette réflexion-là. Nous avons, et pour des raisons tout à fait de logistique finalement, nous n'avons pas encore initié cette réflexion-là, toutefois, parce qu'il y avait du travail à faire en amont.

2170

Et le travail qu'on a fait durant les dix dernières années en ce qui a trait à l'élaboration d'un processus d'identification des dangers dans le secteur et de se donner des outils communs d'évaluation des conséquences d'accidents, ce travail finalement que nous avons fait, ce travail-là a découlé donc, comme je vous disais tout à l'heure, dans un guide qui éventuellement nous a permis d'identifier ces dangers, d'y travailler, en fait, pour les réduire, mitiger les risques.

2175

Et donc, le travail que nous avons fait nous a interpellés et nous a mobilisés de façon importante. C'est un processus long. C'est un processus aussi d'acculturation. C'est un processus culturel, finalement, parce que ce sont des préoccupations que, malheureusement à l'époque, nous n'avions pas et qu'on a évidemment par osmose intégrées. Donc, ça prend du temps. Et nous avons été interpellés à plusieurs reprises, je dois le dire, par les membres du CMMI de l'est de Montréal, c'est-à-dire les membres citoyens du CMMI, d'exercer le leadership finalement dans cette réflexion-là.

2180

2185

Je dois vous dire que j'ai hésité, moi-même comme directeur de l'association, j'ai hésité pendant un grand bout de temps. Pourquoi? Parce qu'au niveau de l'autre aspect, en fait, le travail que nous avons fait, il y avait de toute évidence un vide, c'est-à-dire qu'il n'y avait pas vraiment ni de méthodologie ni... c'est-à-dire, il y en avait ailleurs, en fait, mais localement, même au Québec et même au Canada finalement, nous avons été des précurseurs. Donc, il y avait comme un vide. Donc, nous pouvions exercer ce leadership-là concurremment avec la Ville qui, elle, a la responsabilité de voir aussi à la protection de ses citoyens.

2190

2195 Donc, nous, notre responsabilité, c'est de s'assurer finalement que nos opérations sont sécuritaires et qu'elles répondent à des normes élevées finalement de sécurité. Cela étant dit, en fait, on se rend compte que le contexte de l'aménagement du territoire est plus complexe, dans la mesure où il y a des responsabilités, il y a un encadrement – entre guillemets – légal ou réglementaire et que, nous, nous croyons qu'on était malvenus finalement de prendre en charge une responsabilité qui n'est pas nécessairement la nôtre.

2200 Cela étant dit, en fait, on réalise qu'il faut absolument qu'on participe. Et c'est ce qu'on dit dans notre mémoire, c'est qu'on doit participer; non seulement participer, mais on doit exercer un certain leadership, mais qui doit être respectueux finalement aussi des responsabilités qui sont celles des municipalités. On ne peut pas ni s'imposer ni se substituer à des gens qui sont à la fois légitimes et imputables à ce niveau-là. Et donc, c'est là la difficulté.

2205 L'autre difficulté, c'est qu'on ne peut pas – ce que, moi, je croyais et que je continue à croire malgré tout – on ne peut pas faire ça d'un niveau local. C'est une réflexion qui doit être sinon nationale, tout au moins régionale. Et à ce titre, finalement, je me suis fait le défenseur et le promoteur de cette réflexion-là au niveau du Conseil pour la réduction des accidents industriels majeurs.

2210 C'est-à-dire que c'est un organisme qui est panquébécois maintenant, auquel je participe à titre de membre du conseil d'administration et j'ai fait des représentations à plusieurs reprises pour que cette réflexion sur l'aménagement du territoire en fonction des risques d'accidents industriels majeurs, des risques anthropiques, soit mise à l'agenda finalement de la réflexion qui doit se faire au niveau du CRAIM. Et je dois vous dire que ça va être fait.

2220 Mais nous, comme on a fait pour le risque d'accidents industriels majeurs finalement, comme on l'a fait pour l'identification des dangers, etc., la méthodologie, nous allons exercer ce leadership-là, en fait mes membres sont d'accord pour l'exercer ce leadership-là et on va inclure finalement le CMMI dans cette discussion-là, mais pour l'amener à un niveau qui sera un petit peu plus vaste que le niveau local, parce qu'on ne peut pas faire ça exclusivement au niveau local.

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

2225 Qu'est-ce que vous pensiez tout à l'heure de madame Lalonde, quand elle nous a parlé de la distance de 190 mètres comme étant une distance, un rayon de consultation? Est-ce que c'est des choses qui ont déjà été discutées?

M. PIERRE FRATOLILLO :

2230 Il y a des approches. En fait, je dois vous dire que cette réflexion-là, on l'initie

actuellement et il y a des approches qui sont différentes en fonction des pays. La France actuellement, et suite à Toulouse en 2001, est en train aussi de mettre en place tout un processus de gestion de son territoire finalement en rapport aux risques technologiques.

2235

Il y a d'autres approches. Il y a l'approche anglaise, et l'approche anglaise, en fait, découle finalement d'un accident qui est arrivé en 1973 à Flixboro en Grande-Bretagne. Encore là, je veux dire, d'une certaine façon, on est fortunés parce qu'on n'a pas jamais connu vraiment ce type. Et on est contents que ce soit la chance ou que ce soit autre chose, mais on n'a pas eu ce type d'accident-là, qui fait en sorte qu'il y a éveil et qu'il y a réglementation. Malheureusement, c'est ce qui se passe très souvent.

2240

Et donc, que ce soit Toulouse, par exemple, ou que ce soit donc en Angleterre maintenant, Buncefield va évidemment susciter aussi une grande réflexion en ce qui a trait aux sites des dépôts pétroliers, par exemple. Bon, il est clair que ça va se faire. Mais c'est des perspectives, en fait, qui sont peut-être possibles.

2245

Maintenant, il va falloir voir, on peut apporter finalement des solutions de cette nature-là. Comment les mettre en place, comment les actualiser dans la réalité, ce n'est pas nécessairement évident, d'autant plus, comme vous le dites vous-même, dans un contexte où est-ce qu'il y a une cohabitation excessivement serrée finalement des habitations et de l'industrie lourde. Mais c'est évidemment des perspectives qu'il va falloir regarder, il va falloir revoir. Il ne faudra pas réinventer le bouton à quatre trous, je pense qu'il va falloir regarder ce qui se fait ailleurs.

2250

2255

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

Merci.

2260

LE PRÉSIDENT :

Dans cet ordre d'idées, selon votre perspective à vous, est-ce que c'était une bonne idée de construire les coopératives d'habitation à l'endroit où elles sont en ce moment?

2265

M. PIERRE FRATOLILLO :

Écoutez, comme disent les Anglais: «hindsight is best sight». Regardez, on n'était pas sensibilisés. Écoutez, c'est facile de dire maintenant que c'était bien ou ce n'était pas bien finalement.

2270

Moi, je vais vous donner une anecdote, finalement. J'ai travaillé pendant douze ans dans une entreprise et mon bureau était à côté des réservoirs de 50 tonnes de SO₂ liquide. Je n'avais aucune espèce de... je n'étais pas sensible à la réalité finalement. C'est à partir du moment où est-ce que, de façon systématique, on a commencé à regarder ces problématiques-

2275 là, qu'on se donne des outils communs aussi, consensuels finalement, pour commencer à apprécier qu'est-ce que ça veut dire un accident, une défaillance finalement sur un réservoir de 50 tonnes de SO₂ dans un milieu urbain. À partir de ce moment-là, bien, c'est sûr qu'on devient plus sage et évidemment on prend les mesures nécessaires.

2280 Mais est-ce que c'était une bonne idée à l'époque? Le contexte, par exemple, des pressions qui se faisaient, et je le sais, je le sentais, je lisais les journaux comme tout le monde, les fameux 5 000 logements, cette pression-là sur... on peut bien critiquer les gens en politique, mais il faut évidemment, je veux dire, se replacer dans ce contexte-là. Peut-être que ce n'était pas une bonne idée à l'époque.

2285 Maintenant, ce qu'on doit faire, c'est il faut s'adapter à cette réalité-là, ils sont là et Canterm est là, de toute évidence. On ne peut pas exclure ni l'un ni l'autre et donc il faut trouver des solutions, qui sont des solutions qui tiennent compte justement de cette réalité-là et s'y adapter, malheureusement ou heureusement. En fait, c'est la vie en société.

2290

LE PRÉSIDENT :

J'imagine que lors de l'avis public, c'était en 2002 ou en 2003, la date n'a pas d'importance, pour changer le zonage de ce terrain, votre association ne s'est pas présentée pour dire peut-être que c'était une zone industrielle qu'il fallait préserver?

2295

M. PIERRE FRATOLILLO :

Non. Honnêtement, je ne le savais même pas. Donc, il y a là, en fait, il y a peut-être là... encore une fois, c'est une question de sensibilité à ces questions-là.

2300

Bon, une autre anecdote, suite à la première séance de ce BAPE ici, j'ai été invité à participer au café urbain avec Mercier-Est et j'ai entendu parler d'un projet de développement d'un secteur, en fait que je ne connaissais pas, le secteur Contrecoeur. Je dois dire qu'il faut être attentif à ces choses-là. Il faut les regarder avec cette perspective-là maintenant. Et je peux vous dire que si jamais, évidemment dans un sens ou dans l'autre, s'il se concrétise ou tout au moins qu'il y a des discussions à ce niveau-là, probablement que maintenant l'association va y participer.

2305

LE PRÉSIDENT :

2310

Parce que si je reprends vos propres paroles, vous avez à coeur d'harmoniser...

Le développement et le maintien d'un secteur industriel prospère ne peut se faire qu'en harmonie avec son milieu.

2315

M. PIERRE FRATOLILLO :

Oui.

2320 **LE PRÉSIDENT :**

2325 Ce genre de chose, vous devez vous impliquer, pas seulement vous, mais les pouvoirs publics, les citoyens, les entreprises, les associations comme la vôtre pour essayer d'avoir un plan d'ensemble pour la région et essayer d'harmoniser ce contact entre les résidences et l'industrie. Même si le plan de développement ou le plan d'urbanisme n'est pas sous votre responsabilité en tant que citoyen corporatif ou simple citoyen, il me semble que c'est à chacun de s'impliquer pour que ce développement se fasse d'une façon harmonisée.

M. PIERRE FRATOLILLO :

2330

2335 Vous faites le même constat que nous maintenant, oui, effectivement. Encore là, c'est des préoccupations que, malheureusement, on n'avait pas à l'époque, très honnêtement. Et puis le fait d'avoir évolué dans le sens où est-ce qu'on a évolué... j'utilise toujours la même image, c'est qu'auparavant on était comme entreprise entourés de barbelés, au sens propre et au sens figuré, psychologiques. On vivait retournés vers nous-mêmes.

2340 Et puis ce qui se passait en dehors des limites, finalement ne nous intéressait que très peu. Bien que l'association ait été créée en 1960 avec quand même malgré tout cette préoccupation-là, c'est-à-dire des effets de la pollution comme on disait, à l'époque on ne parlait pas d'environnement, parce que le concept d'environnement en 1960 était assez tenu sur l'effet de la pollution sur la communauté.

2345 Donc, c'est une réalité, c'est une évolution normale, je crois, pour une société. Pour nous, en fait, c'est une évolution normale aussi, dans la mesure où on est maintenant de plus en plus partie prenante d'une collectivité. On ne veut pas être un corps étranger dans une communauté parce qu'on va être rejetés comme un corps étranger. C'est la réalité.

2350 Maintenant, comment ça s'articule et comment ça se fait? Ça demande énormément, de notre part comme de la part finalement de la communauté qui nous accueille, des compromis. On a des perspectives, qu'on le veuille ou pas, qui sont différentes et donc il faut travailler pour s'adapter mutuellement à la réalité. On va s'impliquer.

LE PRÉSIDENT :

2355

Au risque de me répéter ou de répéter certains des propos du commissaire Dériger, le concept de zone de transition dont on entend parler depuis le début de cette audience, est-ce que vous y croyez à ce concept?

M. PIERRE FRATOLILLO :

2360

Bien, j'y crois, je pense qu'il deviendra éventuellement incontournable dans la mesure où cette préoccupation, en fait cette réalité-là qu'on a que maintenant on devient, c'est-à-dire qui devient de plus en plus évidente dans la mesure où maintenant on comprend, on s'est donné des outils conceptuels pour évaluer les risques d'un accident. Auparavant, ces outils-là étaient plus ou

2365

moins connus.
Donc, à partir du moment où est-ce qu'on comprend mieux quelles sont les conséquences d'un accident et malheureusement qu'il s'en produit et qu'on en est conscients, de toute évidence, en fait ça doit moduler finalement comment on approche cette réalité-là.

2370

Auparavant, on n'était pas sensibilisés à ces choses-là parce qu'on n'avait pas les outils conceptuels pour pouvoir y faire face. Donc, maintenant qu'on les a maintenant ces outils conceptuels là, je pense qu'éventuellement ça va moduler notre façon de regarder ces réalités-là. Et une des choses évidentes, c'est qu'il faut établir finalement ces zones de transition là.

2375

Et je dois vous dire que cette réflexion-là, au niveau pancanadien, avait déjà été initiée par le feu Conseil canadien des accidents industriels majeurs qui avait été créé à la fin des années 80. En fait, c'était suite à l'accident de Bhopal où il y avait eu une enquête qui avait été faite par le gouvernement fédéral et ils avaient créé cet organisme-là, qui était un organisme qui justement devait évaluer les possibilités qu'un accident pareil se produise au Canada et éventuellement prendre des mesures nécessaires pour le contrer. Donc, un des outils, c'était le Conseil canadien des accidents industriels majeurs.

2380

Et le CMMI finalement résulte de cette réflexion-là. Et à l'époque, justement, un des outils qui avait été développé par le CCAIM était justement cette approche de gestion du territoire. Mais évidemment, lorsque vous avez à concilier des utilisations mixtes du territoire historique, c'est assez difficile. Je comprends que ce n'est pas simple à faire.

2385

LE PRÉSIDENT :

2390

Je retiens le terme «incontournable» que vous avez mentionné tout à l'heure, que le principe et l'établissement éventuel d'une zone de transition va devenir incontournable.

2395

Les représentants de la Direction de la santé publique de Montréal parlaient tout à l'heure de la *Loi sur la sécurité civile*, des règlements qui existent mais qui ne sont pas en vigueur, et il a laissé entendre que les administrations publiques ne bougeaient pas assez vite.

2400

Est-ce que vous ne pourriez pas prendre l'initiative, vous, votre association pour réfléchir sur le concept de zone de transition? Si on admet, comme j'ai dit plus tôt, je pense c'était hier, qu'on a comme deux armées en présence, il y en a une qui doit reculer, peut-être que ce serait à vous de reculer éventuellement et de commencer avant que ça devienne

incontournable. Peut-être c'est à vous de l'instaurer ce concept et les façons de l'appliquer?

M. PIERRE FRATOLILLO :

2405

Écoutez, c'est ce qu'on a fait pour les risques d'accidents industriels, c'est-à-dire qu'il y avait à l'époque «un vide» et on l'a occupé. Donc, ce qu'on a fait finalement s'est répercuté sur ce qui se fait à travers le Canada maintenant. Parce que le *Règlement sur les matières dangereuses* a été un règlement adopté en 2003, est un règlement qui s'est inspiré tout au moins de la philosophie de ce qu'on faisait ici dans l'est de Montréal. Maintenant, il est clair que tous ces défis-là, c'est intéressant mais on a malheureusement des ressources limitées.

2410

2415

Mais moi, ce que je prétends, je prétends, et ce que je veux faire finalement, est que maintenant j'ai interpellé le CRAIM. Le CRAIM, c'est quand même un organisme qui est non pas local mais qui est national finalement au Québec, et à ce niveau-là, je crois que cette réflexion-là est essentielle. Et j'ai demandé, suite à l'insistance avec laquelle les citoyens nous ont interpellés au CMMI, de prendre en charge ce dossier-là.

2420

Maintenant, je dois vous dire qu'on a des échanges avec la Sécurité civile. La réglementation, nous en discutons beaucoup et nous sommes en faveur d'une réglementation parce que nous croyons que, dans le vide comme ça, on devient plus vulnérable qu'autre chose dans la mesure où c'est l'arbitraire qui devient la règle. Et on pense qu'on se tire une balle dans le pied en faisant ça.

2425

Bon, cela étant dit, en fait, monsieur de la Santé publique disait qu'il y avait des priorités. Gouverner, c'est choisir. Donc, il y a des priorités, de toute évidence, qui ne sont pas nécessairement celles que, nous, on considère comme étant les plus importantes.

2430

Dans ce contexte-là finalement, vous devez savoir qu'au Québec, il y a eu avant la *Loi sur la sécurité civile*, il y a eu la *Loi sur la sécurité incendie* qui a été promulguée en 2000 et qui exige finalement des municipalités de développer un schéma de couverture de risque incendie et que, à ce que j'en sais finalement, c'est qu'il y a énormément de travail qui est en train d'être fait pour se conformer finalement aux exigences de cette loi-là. Et que les municipalités, de toute évidence, ont, elles, souci des ressources qui sont limitées et elles doivent concilier à la fois leurs opérations normales ainsi que les exigences qui leur viennent du gouvernement du Québec en ce qui a trait à la sécurité.

2435

LE PRÉSIDENT :

2440

En ce qui concerne la zone de transition, je vous encourage à examiner des formes, disons, de financement créatif. Des terrains vagues qui seraient donnés pour établir une zone de transition, on pourrait peut-être amener certains avantages fiscaux, ce genre de façon de voir qui permettrait peut-être de commencer à établir une zone entre les deux, entre le résidentiel et l'industriel.

2445

Je vous remercie, monsieur Fratolillo.

M. PIERRE FRATOLILLO :

2450

Merci.

LE PRÉSIDENT :

2455

J'appelle maintenant madame Chantal Rouleau, Comité ZIP Jacques-Cartier. Vous êtes madame Chantal Rouleau?

Mme CHANTAL ROULEAU :

2460

Je suis Chantal Rouleau.

LE PRÉSIDENT :

Et monsieur?

2465

Mme CHANTAL ROULEAU :

Louis-Philippe Gauthier.

LE PRÉSIDENT :

2470

Bonjour, monsieur.

Mme CHANTAL ROULEAU :

2475

Louis-Philippe est en congé de maladie et moi aussi, d'ailleurs, mais on en profite pour venir vous rencontrer. Merci de nous accueillir.

L'INTERVENANTE FAIT LA LECTURE DU MÉMOIRE

2480

LE PRÉSIDENT :

Merci, madame Rouleau. À titre d'information, la date de dépôt du projet de Canterm, elle est connue, c'est parmi les documents déposés à la commission. Je ne l'ai pas de mémoire mais c'est facile à trouver. Février 2005, le dépôt de projet.

2485

Mme CHANTAL ROULEAU :

D'accord.

LE PRÉSIDENT :

2490

Les habitations étaient déjà construites.

Mme CHANTAL ROULEAU :

2495

Étaient construites.

LE PRÉSIDENT :

2500

Quelles sont les limites exactes que vous couvrez, le Comité ZIP Jacques-Cartier?

Mme CHANTAL ROULEAU :

2505

Le Comité ZIP, limites exactes, du pont Victoria jusqu'au bout de l'île, du côté du fleuve et disons...

LE PRÉSIDENT :

2510

C'est tout un mandat!

Mme CHANTAL ROULEAU :

2515

Oui. Et le boulevard Saint-Laurent sépare... la région de Montréal est couverte par deux comités ZIP et disons que le boulevard Saint-Laurent sépare ou unit, selon le discours, les deux secteurs de la région. On couvre le fleuve Saint-Laurent sur les deux rives ainsi que la rivière des Prairies.

LE PRÉSIDENT :

2520

Merci.

Monsieur Dériger.

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

2525

Dans votre proposition de créer une table de concertation, est-ce que ce serait nouveau, une nouvelle table?

Mme CHANTAL ROULEAU :

2530

C'est une table qui n'existe pas à l'heure actuelle.

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

Est-ce que, par exemple, je prends l'exemple de l'Association industrielle de l'Est, est-ce que ça pourrait être un organisme qui pourrait être en charge de cette table-là?

2535

Mme CHANTAL ROULEAU :

Ça peut être l'Association industrielle de l'Est, ça peut être le Comité ZIP aussi.

2540

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

Aussi.

Mme CHANTAL ROULEAU :

2545

Oui.

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

2550

Est-ce que vous participez au comité actuel?

Mme CHANTAL ROULEAU :

2555

À l'AIEM... monsieur Fratolillo est membre du Comité ZIP mais, nous, nous ne sommes pas membres de l'AIEM. On n'est pas industriels. Il y a le CLIC, le Comité de liaison industrie-communauté, auquel nous avons des membres qui sont membres du CLIC aussi. Tout est assez interrelié dans l'est de Montréal.

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

2560

En fait, ma question, est-ce que ça pourrait être un organisme qui existe déjà, qui pourrait prendre en charge...

Mme CHANTAL ROULEAU :

2565

Oui, oui, tout à fait.

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

2570

Ce n'est pas de créer nécessairement une nouvelle structure?

Mme CHANTAL ROULEAU :

2575 Non, ce n'est pas de créer une nouvelle structure. Une table, c'est mettre des gens qui n'ont pas toujours l'habitude d'être assis ensemble, de s'asseoir ensemble, de les mettre ensemble pour mettre en perspective une problématique et trouver des solutions. Et là, dans le cas...

2580 En fait, la proposition aménagement environnement, c'est que c'est justement, on s'est retrouvés à un moment donné, depuis le début de l'année, les projets industriels fument de partout et puis les gens, qui sont toujours les mêmes gens qui sont toujours interpellés par ces projets-là, bien, on se rencontre aux soirées d'information du BAPE finalement, où les projets, tout est déjà assez décidé. Là, on peut peut-être intervenir pour changer quelques petites choses mais tout est décidé.

2585 Alors, pourquoi ne pas aller un petit peu en amont de ce processus-là et faire en sorte qu'on sache ce qui se passe et faire en sorte que le développement soit beaucoup plus harmonieux, pour pas que ce qui vient de se produire avec les logements coopératifs et les citernes qu'on veut construire sur leurs clôtures se reproduise à nouveau. C'est complètement
2590 aberrant que ça se passe en 2006, aberrant.

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

2595 Merci.

LE PRÉSIDENT :

Merci, madame Rouleau.

2600 **Mme CHANTAL ROULEAU :**

Ça fait plaisir.

2605 **LE PRÉSIDENT :**

Je demande donc s'il y a des personnes dans la salle qui voudraient rectifier certaines paroles ou certains faits qui ont été avancés aujourd'hui? Vous n'avez personne d'inscrit à l'arrière. Alors, je vous remercie de votre présence, de votre attention, et nous nous retrouvons à 19 h ce soir pour la troisième et dernière séance de cette deuxième partie de l'audience publique.

2610

2615 Je, soussignée, **LISE MAISONNEUVE**, sténographe officielle, certifie sous mon serment d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des notes sténographiques prises au moyen du sténomasque, le tout conformément à la loi.

Et, j'ai signé :

2620 _____
LISE MAISONNEUVE, s.o.